

ABONNEMENTS:

Édition Quotidienne:	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$3.00
UNION POSTALE	\$6.00
Édition Hebdomadaire:	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE S. J. COQUES

TÉLÉPHONES:

ADMINISTRATION 7461

RÉDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

LA LUTTE POUR LE FRANÇAIS

La manifestation de lundi, en faveur de l'enseignement du français dans l'Ontario, a été fort intéressante et éminemment instructive. Essayons d'en dégager les leçons principales.

La première, c'est que le régime que les autorités provinciales veulent imposer aux écoles bilingues d'Ontario est absolument injustifiable, à tous les points de vue.

Selon le professeur Fryer, de l'Université McGill, ce régime "ne peut être défendu comme méthode d'enseignement" — "cannot be defended on educational grounds". (1)

M. Dale, professeur d'histoire à la même institution, y voit une "violation de l'esprit de la constitution" — "a violation of the spirit of Confederation". (2)

M. Leacock affirme que ces règlements "violent toutes les traditions sur lesquelles la politique générale du pays a été fondée" — "violating all the traditions on which the public policy of this country has been founded". (3)

Le vénérable sir Richard Scott, au moment de descendre dans la tombe, après soixante ans d'une vie publique honorable, retrouva sa vigueur du jeune âge pour dénoncer cette injustice. Il compara le régime que le gouvernement d'Ontario veut faire subir aux Canadiens-français à celui que la Russie a imposé à la Pologne, à la domination morale que l'Allemagne exerce en Alsace-Lorraine. (4)

Que l'objet des mesures prises par le ministère soit de supprimer à brève échéance l'enseignement du français, il ne peut y avoir le moindre doute. Selon l'énergique parole de M. O'Hagan, ancien principal de high school, dans l'Ontario, si tel n'est pas le but que poursuit le Dr Pyne, ses règlements sont tout bonnement l'oeuvre d'un fou.

Les Canadiens-français de l'Ontario ont donc toutes les raisons du monde, et les plus péremptives, et les plus justifiables, de refuser leur adhésion à ces décrets stupides, à cette proscription odieuse. Ils ne mériteraient pas leurs privilèges de citoyens canadiens et de sujets britanniques s'ils essaient leur agitation avant d'avoir fait reconnaître leur droit à l'existence morale et intellectuelle.

Sur ce point, tous les esprits droits et suffisamment ouverts sont fixés.

La deuxième leçon, moins apprise, c'est que les Canadiens-français du Québec ont le devoir strict d'appuyer les revendications de leurs compatriotes d'Ontario, et de les appuyer avec énergie, efficacité et constance. Et ce devoir, ils ont un intérêt supérieur à l'exercer.

La Confédération fut la résultante d'un traité solennel entre les deux races-mères du Canada. Chacune de ces races a le droit et le devoir d'en réclamer l'exécution.

La charte constitutionnelle décrète la parité des droits des deux langues dans toutes les sphères de la vie nationale: parlement, tribunaux, administration, archives, documents publics, etc. Les gouvernements provinciaux, qui pourvoient à l'instruction publique, sont donc tenus, moralement, d'après la constitution, de fournir aux contribuables de chacune des provinces du Canada le régime, les méthodes d'enseignement, le personnel pédagogique et tout ce qui est nécessaire pour donner à leurs enfants une connaissance égale des deux langues, partout où les contribuables le réclament.

Si telle n'est pas la loi, le pacte de 1864 fut un leurre, et le fair play britannique devient une ignoble farce.

Si, au contraire, c'est bien là la lettre et l'esprit de la constitution — et sir John A. Macdonald l'a affirmé en 1893, et sir Richard Scott l'a répété, avec plus de précision encore, l'an dernier, — les Canadiens-français du Québec ont un intérêt primordial à en réclamer le maintien dans chacune des provinces canadiennes. Le respect des droits des minorités, dans chaque province, est la garantie des droits de la province française dans l'ensemble de la Confédération. Et puis, la province de Québec n'a pas été constituée en réserve sauvage; elle doit, dans l'intérêt même de la communauté nationale, porter son action en dehors de son territoire par l'expansion de sa race, de sa langue, de ses traditions — tout comme les Anglo-Saxons font pénétrer leur influence dans chacune des possessions britanniques.

C'était le rêve et l'ambition de Cartier; et si les représentants de la majorité ne lui avaient donné toutes les garanties pour en assurer la réalisation, jamais — M. Foran l'a rappelé, lundi — la Confédération ne se serait faite.

On a poursuivi, depuis deux ans, un travail extraordinaire pour assurer à la mémoire de Cartier un monument fastueux qui va coûter beaucoup d'argent. Que n'emploie-t-on une partie de ces efforts à empêcher les démolisseurs de détruire la plus belle de ses oeuvres et de trahir la plus noble de ses pensées?

Nous avons laissé dépouiller successivement chacune des minorités catholiques et françaises d'une partie ou de la totalité de leurs droits. Si nous persistons dans cette indifférence et cet égoïsme stupides, combien de temps dureront les garanties qui nous entourent dans la province de Québec?

Si l'on veut mesurer l'étendue du droit que nous avons de nous intéresser au sort des minorités françaises des autres provinces, il suffit de songer un instant à ce qui se produirait au cas, fort improbable, où la législature de Québec tenterait de toucher au moindre des privilèges de la minorité anglo-protestante.

Qu'arriverait-il, je vous le demande, si le gouvernement de Québec restreignait à une heure par jour l'enseignement de l'anglais dans les écoles anglo-protestantes, imposait l'usage du français dans l'enseignement de toutes les matières du programme, et chargeait des inspecteurs français et catholiques, ne parlant pas un mot d'anglais, de veiller à l'exécution de cette mesure tyrannique?

Ce qui arriverait, M. Cahan nous l'a décrit un jour, avec sa verve pittoresque et énergique. "Une flamme bleue s'élèverait de Westmount, dévorerait en un instant les bœufs du Mont-Royal et embraserait en quelques heures le pays tout entier, depuis Sydney jusqu'à Victoria."

Et tout homme de coeur applaudirait à cette explosion de la fièvre anglo-saxonne.

M. Héroux a félicité M. Foran, en notre nom et au nom de tous les gens sensés, de la leçon qu'il nous a délicatement donnée, avant-hier. Rappelons-nous celle plus cinglante et non moins méritée que nous donnait M. Cahan, lors de la spoliation des droits des catholiques du Kéwatin.

"Si vous le voulez, vous disiez alors l'éminent avocat, vous obtiendriez justice pour vos frères partout. Quand vous vous décideriez à revendiquer vos droits avec la ferme détermination d'agir, vous trouveriez des appuis nombreux et solides chez les anglophones et les protestants. Tant que vous vous contenterez de vous asseoir dans des fauteuils confortables, et d'applaudir de beaux discours auxquels vous n'apporterez aucune sanction, vous n'obtiendrez rien et vous ne rencontrerez chez vos concitoyens des autres races qu'indifférence et pitié."

La leçon parut dure. Elle l'eût été davantage qu'elle n'aurait pas dépassé les bornes à la vérité.

J'entends parfois des Canadiens-français se plaindre amèrement du mépris qu'ils sentent chez les Anglo-Canadiens avec qui ils prennent contact, dans les relations sociales et le monde des affaires. De quoi se plaignent-ils? Voici quarante ans que nous prouvons à la majorité la vérité du mot attribué à lord Durham: "Accordez aux Canadiens-français quelques louanges et quelques places, et vous en ferez ce que vous voudrez."

J'ai déjà relaté la réflexion de ce jeune Anglo-Canadien — pardon, de ce jeune Canadien d'origine écossaise, — qui me disait un jour: "J'approuve entièrement votre lutte pour la conservation du français. Mais vos compatriotes sont en bonne partie responsables du recul de leur langue. J'ai une dizaine d'amis canadiens-français. J'ai dû me quereller avec chacun d'eux pour l'amener à causer en français. Il y en a même un ou deux dont je n'ai pu venir à bout!"

Dans une sphère plus large, à qui la faute, je vous le demande, si les minorités du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan ont vu, tour à tour, leurs droits mutilés?

Lorsque le parlement fédéral décréta, en 1905, l'abolition définitive des droits du français dans l'Alberta et la Saskatchewan, tous les députés qui justifiaient cet acte inqualifiable étaient des Canadiens-français. Les concours d'avis n'étaient pas fortuits. Il fut, au contraire, soigneusement organisé, à dessein, sous le haut patronage du "plus illustre" des compatriotes.

La lutte courageuse des Canadiens-français de l'Ontario va-t-elle

- (1) Lettre publiée dans le "Devoir" du 22 octobre 1912.
- (2) "Devoir" du 17 octobre 1912.
- (3) "Devoir" du 26 octobre 1912.
- (4) "Devoir" du 15 et du 25 octobre 1912.

rencontrer la même insouciance imbécile?

Après des protestations et des efforts comme ceux qui se sont manifestés et qui se multiplient chez nos concitoyens irlandais et chez les interprètes les plus éclairés de la pensée anglo-protestante, ce serait le comble de l'ignominie. C'est là la troisième leçon, et la plus frappante, qui se dégage de la manifestation de lundi.

M. Héroux a marqué, hier, l'aspect intéressant du rapprochement entre Irlandais catholiques et Canadiens-français. Mes idées à cet égard sont connues des lecteurs du Devoir: je n'ai pas besoin d'y revenir aujourd'hui, sauf pour réitérer l'expression de ma vive sympathie et de ma chaude admiration pour l'initiative et les efforts de MM. Foran, O'Hagan, Phalen, Freeland, Armstrong et autres. Je n'ai jamais douté, moi, du coeur et de la pensée des vrais Irlandais, de ceux, — et c'est le plus grand nombre, — qui ne se sont pas tournés éperdus vers le veau d'or et le dieu de la force brute.

Mais je voudrais voir la question du français placée sur un terrain plus vaste encore que celui de la race et des sympathies religieuses.

Sans doute, le droit à leur langue est avant tout le droit naturel et particulier des Canadiens-français. Il leur appartient donc d'en réclamer les premiers l'enseignement et l'usage dans les services publics.

Sans doute également, la langue est, pour les Canadiens-français, la meilleure sauvegarde naturelle de leur foi. Et à ce titre la lutte qu'ils soutiennent mérite la sympathie de tous les vrais catholiques, qui ne sont pas dominés par le souci de la popularité et le vil désir de ménager les préjugés du fanatisme.

Mais il y a un aspect plus large de la question, qu'il ne faut pas perdre de vue. La conservation de la langue française constitue l'un des appuis les plus précieux de l'héritage commun à toute la nation canadienne. C'est le seul trait caractéristique qui différencie la civilisation canadienne, en voie de formation, de la civilisation américaine, dont la poussée formidable pénètre par toutes les issues et achève la conquête de la mentalité anglo-canadienne. Il est le rempart moral le plus solide qui protège les traditions britanniques et les institutions canadiennes, encore mal assises, contre l'assaut des hordes étrangères qui envahissent le pays.

En cherchant à tarir la langue à sa source, c'est-à-dire à l'école, les assimilateurs font oeuvre anti-nationale et anti-britannique.

En dehors de l'intérêt immédiat et supérieur que tous les vrais Canadiens peuvent avoir à assurer la permanence et la diffusion de la langue française, il y a un autre aspect, plus large encore, qu'il faut envisager également. Toutes les parties essentielles de la constitution canadienne, comme les assises d'un édifice, sont liées les unes aux autres.

Les droits du français, nous l'avons démontré, après et avant beaucoup d'autres, forment l'un des éléments primordiaux du pacte national. En le détruisant ou en l'affaiblissant, on sape l'édifice à la base, on ébranle toute la structure. Croit-on que, parmi les millions d'étrangers qui dominent avant longtemps la politique canadienne, il ne se trouvera pas qui, enhardis par cet exemple de mauvaise foi, porteront ailleurs le fer de la destruction?

Toute violation de droits est mère de spoliations pires encore.

Voilà le terrain sur lequel il faut placer la question pour faire appel au patriotisme, à l'intelligence et au sens pratique des Anglo-Canadiens.

Nous pouvons, au Devoir, nous rendre le témoignage d'avoir fait précéder le précepte de l'exemple.

Dès le moment où la lutte s'est engagée dans l'Ontario, nous avons suscité des expressions d'opinion de la part des sommités de la pensée anglo-protestante. Ces témoignages de MM. Leacock, Fryer, Dale, Boyd, Lighthall, qui servent aujourd'hui d'arguments à nos compatriotes de l'Ontario, c'est nous qui les avons provoqués.

En dehors du journal, je me suis fait un point d'honneur de traiter cette question beaucoup plus fréquemment devant des auditoires de langue anglaise qu'en présence de mes compatriotes.

Si l'occasion se renouvelle de faire des manifestations du genre de celle de lundi, je me permets de suggérer qu'on ne manque jamais d'inviter non seulement des Irlandais catholiques, mais aussi des Anglo-protestants, à prendre la parole. C'est le moyen le plus sûr de donner au mouvement le caractère qu'il doit avoir et conserver: la revendication d'un droit naturel, garanti par le pacte fédéral, et le maintien de l'un des éléments les plus précieux de la civilisation canadienne.

Henri BOURASSA.

AUTOUR DE LA BIBLIOTHEQUE

A QUI S'EN PRENDRE

Le Canada de ce matin montre que nous étions bons prophètes en prédisant que le danger n'était point dans l'adoption du projet de loi obligeant la ville à acheter le coin des rues Ontario et Saint-Denis, mais bien dans une motion d'allure modérée, qui paraissait une concession à l'opinion publique révoltée et qui n'en était pas moins la loi.

M. Sévère Létourneau propose (nous prenons le texte même du Canada) "que la ville soit tenue, dans un délai d'un an, de se choisir un site convenable pour sa bibliothèque et prendre les mesures nécessaires pour la construction de cette bibliothèque"; et le Canada, qui estime que "la législature n'a pas, à l'heure actuelle, de devoir plus pressant que de rejeter le bill passé au comité", trouve excellente la proposition Létourneau.

Elle "diffère essentiellement, dit-il, de celle qu'a adoptée le comité des bills privés, en ce qu'elle ne fait que rappeler la municipalité de la cité de Montréal à la conscience d'un devoir qui lui incombe et lui indique une limite de temps raisonnable pour l'exécution de ce devoir. Les citoyens éclairés de Montréal acceptent volontiers ce "monitoire", mais ils ne sauraient se laisser dicter un ordre par le comité des bills privés."

J'aime beaucoup la distinction entre "l'ordre" horrible et odieux du comité des bills privés et le "monitoire", charmant, délicat et infiniment agréable qu'on veut maintenant nous adresser. Elle est le fait d'un esprit subtil et qui, à la différence de la plupart de ceux qu'agite si profondément de ce temps-ci la passion de la haute culture, a dû fréquenter les bibliothèques.

Mais les esprits simplistes ne veront entre l'ordre et le monitoire qu'une différence: c'est que l'ordre obligeait la ville à acheter, dans un laps de temps donné, un terrain déterminé, ce qui ferait vraisemblablement l'affaire de tel groupe de spéculateurs, tandis que le monitoire l'oblige à acheter, dans un délai un peu plus long, un terrain indéterminé, ce qui laisse la porte et l'espoir ouverts à tous les spéculateurs. Dans un cas comme dans l'autre, la ville sera OBLIGÉE d'acheter dans un laps de temps donné, et l'on devine si cela facilitera

la besogne des acheteurs!

D'ailleurs, le fond de toute la question est ailleurs. Il s'agit de savoir si dans une affaire d'ordre absolument local comme celle-ci, la ville restera libre ou non de faire ce qu'elle veut.

"Nous croyons à la nécessité de la fondation d'une nouvelle bibliothèque et, à l'encontre d'un certain nombre de ceux qui orient le plus fort aujourd'hui à la diffusion de l'instruction populaire, nous avons quelque idée de ce qu'on y pourrait mettre; — mais nous croyons que c'est là une question qui doit se régler à l'hôtel de ville de Montréal. Si les électeurs ne sont pas satisfaits de la conduite de leurs élus, ils n'auront qu'à le leur dire, aux élections prochaines.

Le bureau des commissaires a adopté une résolution très nette, en ce sens, et nous espérons que, si la motion Létourneau est acceptée par l'Assemblée législative, il continuera la lutte au Conseil législatif.

Le conseil municipal, — ou personnellement à l'adoption d'un texte protestant contre le projet de Kief — n'a pu, grâce à l'intervention de quelques échevins, donner son avis sur le sujet. Nous espérons que ceux des échevins qui ne sont pas encore d'avis que Montréal doit être gouverné de Québec sauront le dire.

Parce que cet empiètement n'est que la suite et probablement le prélude de beaucoup d'autres, ce n'est pas une raison pour le laisser passer sans mot dire.

Il faut bien ajouter cependant que les Montréalais auraient grand tort de dénoncer exclusivement l'intervention et la malveillance des députés ruraux.

C'est en bonne partie à leurs propres représentants au Conseil et à l'Assemblée législative, et donc à eux-mêmes, qu'ils doivent ce qui arrive.

Le projet d'achat forcé du coin des rues Saint-Denis et Ontario a été voté par MM. Langlois, Tansey, Mayrand, Séguin et Turcot, députés de Montréal. Trois de ces messieurs sont en même temps échevins et M. Lapointe, leader du conseil, directement interpellé, n'a pas voulu donner son avis sur le projet. Il semble que, seule, la voix de M.

BILLET DU SOIR.

UNE GAFFE

— Moi, je vous dis que c'est stupide...

— Mais, voyons, expliquez-vous...

— Il ne fallait pas faire ça le soir...

— Le jour, nous avons nos occupations, et d'ailleurs Messieurs les Ministres, quoi qu'on en pense, ont aussi leurs leçons...

— C'est une bourde... une gaffe... une bêtise monumentale qui va certainement nous discréditer dans l'opinion de l'honorable Coderre... vous verrez...

Cette discussion avait pour théâtre les salles de l'association des jeunes conservateurs de Montréal, quelques heures avant la réception des ministres fédéraux venus exprès pour assister à l'inauguration de la nouvelle organisation, avant d'assister à un bal politique (?) donné en leur honneur.

Le sujet de la discussion était des plus graves et, si l'on en juge par le ton de l'un des interlocuteurs, l'accord était loin de régner. Les voix s'envolaient et de toute part les jeunes sociétaires accouraient auprès des belligérants.

Voyons, calmez-vous, fit l'un d'eux, nous venons à peine de naitre et déjà vous, nos chefs, nous donnez le spectacle scandaleux de la discorde...

— Je me tue à vous dire que nous commettons un impair; libre à vous de persister, moi, je dégage ma responsabilité... fit le plus véhément des discoureurs.

— Voyons, expliquez-vous, de mandait-on de partout.

— C'est une maladresse, presque une insulte d'avoir invité l'hon. M. Coderre, chez nous, le soir.

— ???

— Vous ne comprenez pas? Mais vous savez bien que nous ne pouvons le recevoir dans l'obscurité et alors... alors il va falloir faire de... la lumière...

MAX SOREL.

LE CARDINAL RAMPOLLA

Avec le cardinal Rampolla disparaît l'une des grandes figures de l'Eglise au dix-neuvième siècle.

Secrétaire d'Etat de Léon XIII, il a été le principal exécutif de sa politique et son nom restera attaché à certaines de ses oeuvres les plus remarquées.

Tous les journaux racontent ce matin comment l'Autriche, usant du privilège dit de l'exclusivité, s'opposait à son élection à la Papauté. Son nom restera pareillement attaché à ce souvenir et à la suppression d'un privilège qui restait comme un témoin d'âges périmés.

Le cardinal Rampolla vivait, depuis la mort de Léon XIII, dans une sorte de demi-retraite, s'occupant d'oeuvres exclusivement religieuses.

CAUSERIE SUR LOUIS VEUILLON

Commemorant le centenaire de Louis Veillon, les élèves du Collège Sainte-Marie ont donné une intéressante soirée en l'honneur de Mgr Forbes hier soir dans leur Salle Académique.

La causerie intitulée "Comment il (Veillon) maniait l'épée", faite par les élèves, a été soulignée de nombreux applaudissements.

Ont tout spécialement pris part au programme, MM. P. Lalonde, J. O. Noël, J. Dupuis et M. Lachapelle.

MORT D'UN DEPUTE FRANÇAIS

Paris, 17. — On annonce la mort de M. Nicolle, député de la Charente-inférieure.

LES MERCREDIS DE LAVAL

M. René Gauthier, professeur de littérature française à l'Université Laval, donnera ce soir, à 8 heures, dans la salle des Promotions, une conférence sur les Mémoires de la Rochefoucault.

NOS ETUDIANTS

La Faculté de Droit de Laval, par un vote donné hier, a consenti, en face des concessions légitimes qu'on lui a faites, à faire partie de la Fédération Universitaire.

Laurendeau se soit élevée contre le bill.

Dans ces conditions, et lorsqu'ils se rappellent tous les attentats que Montréal a laissés perpétrer sans protestation effective, comment voulez-vous que certains députés ruraux ne soient pas tentés de céder à la pression des tireurs de ficelles plus ou moins intéressés?

Montréal n'obtiendra le droit de se gouverner que le jour où elle saura vouloir et vouloir énergiquement.

Omer HEROUX.

DEMAIN:—Un article de M. Henri Bourassa sur l'autonomie de Montréal.

Les enquêtes du DEVOIR

POURQUOI LA VIE EST CHÈRE

VI

La dépréciation de l'or. — Les grandes entreprises et les emprunts du Canada

Certains économistes, quand ils recherchent les causes fondamentales de la hausse du coût de la vie, attribuent celle-ci à la dépréciation de l'or. C'est une thèse que l'économiste anglais Jevons indiquait dès 1863. L'or n'aurait plus, vu sa production énorme d'aujourd'hui, qui atteignait le chiffre de 8473.383,543, pour l'année 1911, d'après l'Economist, de Londres, le même pouvoir acheteur qu'il avait vers 1850 ou 1860; et il perdrait de ce pouvoir, chaque année, de sorte que, à vrai dire, la pièce d'or d'un louis sterling ne vaudrait plus, en marchandises, un louis sterling.

UN BREF EXPOSÉ DE CETTE THÈSE

M. le professeur Stephen Leacock résumait dernièrement, dans une conférence qui a fait du bruit, la thèse de la dépréciation de l'or. Il la résumait en ces termes, dans un article au Mail, de Montréal, 1 novembre 1913 (nous traduisons littéralement): "Notre système monétaire se disloque. L'étalon d'or ne vaut plus ce qu'il valait. L'or, — et cette situation ne manque pas d'ironie, — l'or devient trop bon marché, trop facile à obtenir. Le consommateur, — tel Midas, — meurt de faim dans un monde d'abondance dorée. Pour prouver ceci, l'on aligne des colonnes formidables de statistiques. Depuis la découverte de l'Australie de l'Ouest, du Transvaal et du Yukon, depuis la découverte de procédés économiques pour l'extraction et la fusion de ce métal, chaque année a augmenté de beaucoup l'approvisionnement d'or de l'univers. En 1880, la production totale de l'or, pour 12 mois, si elle eût été monnayée, se serait chiffrée à \$114,000,000. En 1899, elle était de \$306,000,000. A l'époque actuelle, la production annuelle totale de l'or équivalait à \$450,000,000 par an. Et l'on estime que la somme totale de l'or existant dans l'univers a doublé, dans les quinze dernières années. Comme toute autre chose, l'or, à mesure qu'il devient plus abondant, devient moins cher. Si l'or est bon marché, tout le reste monte, et quand la valeur de l'or diminue, les prix augmentent. N'importe qui peut se convaincre de la vérité de cette assertion en y réfléchissant profondément pendant quatre minutes. Or, c'est bien ce qui arrive aujourd'hui. La hausse universelle des prix a pour cause la dépréciation de l'or. Comme c'est le cas, il faut sans doute aussi que les salaires et les gages montent. Ils montent; et si l'augmentation des salaires montait dans la même proportion que les prix subissent une hausse, il n'y aurait personne de plus riche ni de plus pauvre, quelle que fût l'oscillation de l'étalon d'or. Mais, en pratique, ce n'est pas ce qui a lieu. Les prix, surtout les prix de détail, fléchissent et se relèvent avec la plus grande mobilité possible. Il n'y a aucune force sentimentale ni aucune coutume qui les puisse retenir en place. Ils peuvent bien se relever par degrés, mais ils ne montent pas tout d'un coup assez vivement pour causer une protestation effective. Et, comme les prix montent, les gages montent, moins vite. Le poids mort de l'arrière, toute la force de l'usage, en fait des retenir en arrière. Et, à chaque hausse des prix, le salarié perd une portion de sa paie. Voilà le point central de la situation actuelle, — la dépréciation de l'or."

Le Journal of Commerce and Shareholder, de Montréal, dans une de ses livraisons de novembre, explique aussi en ces termes la situation: "Un autre facteur important, dans le haut coût des objets de première nécessité, c'est le grand accroissement de l'or. Ce métal jaune, quoiqu'il soit le grand moyen d'échange, est un article qui a ses fluctuations, comme le blé, et dont une surproduction affecte la valeur, tout comme une surproduction de blé fait baisser la valeur de cette céréale. En d'autres mots, plus l'or est abondant, moins son pouvoir d'achat est grand; et, partant, cela prend plus d'or aujourd'hui, pour acheter les articles nécessaires au commerce et à l'industrie qu'il n'en fallait, alors qu'il y avait moins de ce métal."

CETTE THÈSE A UN DEMI-SIÈCLE

Dès 1863, disions-nous, l'économiste anglais Jevons, en étudiant le mouvement des prix pour la période des dix années précédentes, signalait la dépréciation de l'or, et l'attribuait aux découvertes considérables, faites de 1848 à 1850. (Voir à ce propos Wholesale Prices, 1890-1909, par M. R. H. Coats, du ministère fédéral du Travail, à Ottawa, p.p. 454-455). Dans une de ses nombreuses études à ce propos, l'économiste anglais décrit ainsi de quelle manière se fait sentir la dépréciation de l'or: "L'altération de la valeur de l'or se fait par degrés, et tranquillement. Au lieu de se faire par soubresauts vifs et soudains, réduisant le riche à une situation plus humble, et ébranlant la société sur ses bases, il n'y a rien de plus insidieux, d'aussi lent, d'aussi imperceptible que cette dépréciation. Elle est insidieuse, parce que, chaque fois qu'il y a une hausse dans le prix de tel ou tel article, on l'attribue naturellement à cent autres causes qu'à la véritable. Elle est lente, parce que les accumulations totales de l'or en usage s'accroissent peu à peu, par l'apport de la production d'une ou de plusieurs années. Elle est imperceptible, parce que la hausse lente des prix, due à la dépréciation de l'or, a pour l'effet, des fluctuations bien plus soudaines et bien plus considérables, mais temporaires, dues à des causes commerciales, et qui ne sont nouvelles en aucune manière. Il est presque impossible, aussi, pour une personne, de découvrir dans ses affaires personnelles les effets de ce changement, dans l'étalon d'or. Chaque individu a ses périodes de prospérité et d'adversité. Si ses revenus sont invariables, ses dépenses, au moins, oscillent toujours un peu. Il y a cent chapitres, au budget des dépenses, les uns qui diminuent, les autres, qui augmentent. Si, par ailleurs, une personne a des revenus variables et qui s'accroissent, elle se félicite de sa prospérité et l'attribue, avec complaisance, à son talent et à son mérite. Si ses revenus consistent en des dividendes fixes, elle reçoit les mêmes pièces de monnaie qu' auparavant. Mais c'est quand elle en vient à solder ses comptes domestiques qu'elle peut percevoir la différence. Alors, la différence semble provenir, tantôt d'une mauvaise récolte, tantôt d'un accroissement de population, tantôt des exigences de l'intermédiaire, tantôt de toute autre chose que de la diminution de la valeur du souverain anglais sorti tout récemment de la Monnaie. La valeur est le plus invisible et le plus impalpable des fantômes, elle va et vient sans qu'on y pense, tandis que la matière visible et dense reste ce qu'elle était." ("Investigations in Currency and Finance", 1884, Londres).

Déjà, plusieurs économistes ont repris cette thèse de la dépréciation de l'or. Dans le monde des affaires, elle rencontre bien des incrédules. Mais les statistiques de la production de l'or prouvent, sinon que l'or se déprécie, au moins qu'il s'accroît en quantité considérable, chaque année. Une grande revue économique de Londres, l'Economist, (22 janvier 1911), publie, à ce propos, le tableau suivant, pour les derniers vingt ans de la production aurifère, dans tous les pays:

PRODUCTION TOTALE DE L'OR.

1892.	\$146,292,600	1902.	\$298,812,493
1893.	158,437,551	1903.	329,475,401
1894.	182,509,283	1904.	349,088,293
1895.	198,995,741	1905.	378,411,054
1896.	211,242,081	1906.	405,551,022
1897.	237,833,984	1907.	411,294,458
1898.	287,327,833	1908.	443,434,527
1899.	311,505,947	1909.	459,927,482
1900.	258,829,703	1910.	469,365,6

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

CETTE DOCTRINE EST-ELLE FONDÉE?

La dépréciation de l'or, indiquée par Jevons et par M. le professeur Stephen Leacock, comme l'une des principales causes de la hausse du coût de la vie, n'aurait, disent d'autres économistes, aucunement l'importance qu'on lui attribue, si tant est qu'elle existe, question autour de laquelle ergotent depuis plusieurs années des économistes de tous les pays. Récemment, un membre du *Stock Exchange*, de Londres, a entrepris de prouver la fausseté de cette théorie, au moyen même des statistiques du commerce anglais. Il a établi les prix moyens des denrées anglaises, il a pris le chiffre 100, — moyenne du prix des denrées en 1900, — comme unité de comparaison, avec le chiffre des autres années, et, en regard, il a placé les fluctuations de la production annuelle de l'or, en livres sterling. Voici ce tableau (voir la *Revue Economique Canadienne*, novembre 1913, page 161):

Années	Prix moyens des denrées	Production de l'or en millions de livres sterling	Années	Prix moyens des denrées	Production de l'or en millions de livres sterling
1871	135	21,793,000	1892	102	29,912,251
1872	145	17,569,000	1893	98	32,602,967
1873	152	21,946,000	1894	95	36,765,652
1874	146	19,880,000	1895	91	40,999,778
1875	141	20,353,000	1896	88	41,713,715
1876	137	22,541,805	1897	90	48,780,511
1877	140	22,832,511	1898	94	59,538,652
1878	130	22,020,944	1899	93	64,652,663
1879	125	21,394,261	1900	100	53,838,164
1880	128	22,135,991	1901	96	54,774,769
1881	126	21,141,216	1902	97	61,328,330
1882	127	20,499,008	1903	98	67,021,856
1883	125	20,642,193	1904	98	71,105,827
1884	112	20,826,492	1905	99	77,694,670
1885	108	21,249,976	1906	101	82,282,681
1886	103	21,427,445	1907	105	84,746,256
1887	99	21,499,815	1908	104	91,356,237
1888	103	21,985,011	1909	105	93,695,356
1889	104	23,835,447	1910	108	93,551,008
1890	105	24,261,102	1911	109	94,947,029
1891	108	26,702,669	1912	115	96,887,140

Ces statistiques font voir que, à certaines époques, les prix moyens des denrées ont oscillé tout autrement que les chiffres de la production de l'or dans l'univers, et que la thèse de la dépréciation de l'or et de son influence sur le coût de la vie paraît loin d'être bien établie. M. Coats dans l'ouvrage déjà maintes fois cité au cours de cette série d'articles, écrit (page 488): "Quoi qu'il en soit, la part que l'or joue comme moyen direct d'échanges tombe dans l'insignifiance, à côté du système de crédit. Celui-ci, bien que fondé sur une base métallique, n'est pas nécessairement proportionné à la réserve métallique et son organisation est par conséquent un facteur des plus importants, dans le monde financier moderne. Toute l'échelle des prix est bouleversée par intervalles, selon la confiance ou la crainte des acheteurs ou des vendeurs d'argent."

La controverse semble devoir se continuer longtemps entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas à l'influence de la production mondiale de l'or sur les prix des marchés. Il n'est pas impossible qu'elle en ait une quelconque; mais, pour employer une expression de l'économiste Jevons lui-même, elle est presque "invisible et impalpable".

LES GRANDES ENTREPRISES DU PAYS

Bien autre est l'influence qu'ont eue et qu'ont encore actuellement, sur la hausse du coût de la vie, au Canada, les grandes entreprises qui s'y sont accomplies, tant dans le domaine fédéral que provincial et municipal. Elles ont procuré des avantages sans nombre au Canada, aux provinces, aux villes, aux grandes compagnies. Mais elles ont, par ailleurs, coûté des sommes considérables d'argent, accumulé une dette sans cesse grandissante sur laquelle il faut payer des intérêts, prélevés sur tous les contribuables et, partant, sur tous les consommateurs canadiens. Le gouvernement fédéral a aidé à la construction du *Pacifique-Canadien*, semé de toutes parts les édifices publics, creusé les rivières et les fleuves, construit le *Transcontinental National*, favorisé de toutes manières par des dons, — souvent en argent, — d'autres compagnies de voies ferrées, et emprunté des millions à l'étranger, pour mener tout ceci à bonne fin, en même temps qu'il y dépensait le plus clair de ses revenus, insuffisants à payer pour toutes ces entreprises. Les provinces, dans leur domaine plus restreint, ont emprunté pour des opérations analogues. Les municipalités, surtout dans les nouvelles provinces, au delà du Lac Supérieur, ont pavé, construit, dépensé et emprunté avec frénésie. Pour tout cela, il a fallu avoir recours au capital étranger, tantôt français, tantôt anglais, tantôt américain.

Une autorité dans le domaine de la finance, sir George Paish, directeur du *Statist*, de Londres, disait récemment à Winnipeg (voir le *Telegram*, de Winnipeg, aux premiers jours de décembre 1913), que "le Canada, eu égard à sa population et à son développement actuel, a emprunté au point d'approcher de la limite de la sécurité." Et il ajoutait: "Le Canada, à l'heure qu'il est, a une dette totale d'emprunts faits publiquement qui se monte à \$2,500,000,000, — deux milliards et demi de piastres. Les emprunts personnels des Canadiens, — emprunts au sujet desquels il n'y a pas de statistiques, — atteignent, d'après ce que je puis savoir, un autre demi-milliard (\$500,000,000). Le Canada est donc débiteur, à l'heure actuelle, sur tous les marchés du monde, d'une somme d'au moins trois milliards (\$3,000,000,000). Je n'ai pas besoin de faire remarquer que c'est une besogne ardue pour un pays qui de gagner l'intérêt sur cet argent. En 1913 seulement, le Canada aura emprunté, pour ses chemins de fer et ses entreprises nationales, \$350,000,000. Le *Pacifique* a mis sur le marché du capital-actions pour au delà de 100 millions. Le *Canadien-Nord* et le *Grand-Tronc-Pacifique* ont aussi fait de lourds emprunts, et les emprunts pour chemins de fer seulement se chiffrent à au delà de \$250,000,000." Vers le même temps, sir George Paish, en train de faire au Canada même une enquête sur notre situation financière, comme représentant de la finance de *Lombard Street*, à Londres, plaçait à \$27,000,000, — soit à peu près \$135,000,000, — l'intérêt annuel à payer sur ces emprunts publics, sans compter une trentaine de millions additionnels pour les emprunts privés, d'un demi-milliard. Comme le faisait remarquer le *Sun*, organe des agriculteurs ontariens, au cours de la semaine dernière, l'intérêt annuel à payer sur tous ces emprunts égale la valeur complète de la récolte de blé canadienne, pour une année ordinaire, et équivaut à un impôt annuel de \$19 au moins, pour chaque homme, femme et enfant canadiens. A Montréal même, la dette municipale, selon un état donné par M. Pelletier, du bureau des finances municipales, au bureau de contrôle, ces jours-ci, sera de \$84,000,000, soit \$153 par tête d'habitant, en 1914.

Sans doute, — et personne ne l'ira nier, — les deux milliards et demi ou trois milliards d'argent emprunté par le Canada produisent des revenus, et rapportent des millions chaque année, aux emprunteurs comme aux prêteurs. Mais tout cet argent ne produit pas immédiatement; et, dans l'intervalle, il faut payer l'intérêt de celui qui n'a pas encore rapporté. Il n'est pas osé de dire que, comme tout, c'est le consommateur qui paie, de manière détournée, — en donnant plus cher qu'autrefois pour le même produit qu'il achète, — une partie de l'intérêt sur ces emprunts. Un statisticien ou un financier pourrait évaluer à quelques sous près le montant prélevé pour ces fins, sur chaque piastre que le consommateur verse à un vendeur, et l'on serait sans doute surpris de voir la proportion relativement importante que l'intérêt de toutes ces dettes absorbe, de cet argent du consommateur.

Georges PELLETIER.

JEUDE: L'immigration et le coût de la vie.

A PROPOS DE DESTITUTION

LES EXPLICATIONS DE M. NANTEL

Ottawa, 16. — M. Nantel fait à propos de la destitution de M. Archambault, maître de poste de Terrebonne, les déclarations suivantes: "M. J. S. Archambault a été l'artisan de sa propre destitution. C'est une règle invariable dans le département des postes de ne pas tenir en office les maîtres de poste qui ne tiennent pas leurs bureaux eux-mêmes et qui en sont absents. M. Archambault connaissait cette règle et a continué à Montréal en profitant de l'absence de son bureau pour faire de l'argent. Le public montrealais a pu se rendre compte de la situation qu'il lui était faite. Le Ministre des Postes ne peut pas avoir une politique différente suivant les entrées et il est appelé à appliquer les règlements de son département. Il ne peut pas permettre à un maître de poste d'être absent de son bureau lorsqu'il est destitué d'autres exactement parce

qu'ils sont absents. C'est ce que comprendront facilement les gens d'intelligence et même ceux qui ont appuyé M. Archambault dans sa protestation."

LA JOCONDE

est retrouvée, donc elle pouvait se perdre. Il n'en est pas ainsi des qualités qui font la supériorité des chaussures du bottier des élégants, Thomas Dussault, 281, rue Ste-Catherine-Est, et qui demeurent toujours, jusqu'en par un loyal essai, r.

EUCHRE

Au profit de la nouvelle paroisse du T. S. Rédempteur, organisé par l'Association de la "Sainte-Famille".

Ce euchre aura lieu dans la salle du couvent, numéro 331 rue St-Georges, tout près de la rue Ontario, JEUDI, 18 DECEMBRE 1913. Les prix, qui seront distribués aux gagnants, seront d'un genre tout spécial. Ils consisteront en provisions utiles pour le temps des fêtes: dinettes, volailles, etc. En plus, tous les assistants auront une chance sur un beau prix de présence. Le Goliath sera servi à tous après la partie de cartes. Il y aura chant et musique. Bienvenue à tous.



VIENT DE PARAÎTRE

L'Almanach du Peuple POUR 1914

45ième ANNÉE DE SA PUBLICATION.

Il forme un de 480 pages dont 320 de lectures et illustrations intéressantes.

Chaque almanach contient à la dernière page un coupon-prime de 25 cents: assurez-vous qu'il y soit.

L'Almanach du Peuple constitue les plus jolies étrennes que l'on puisse offrir aux parents ou amis éloignés.

Prix franco: broché, 25 cents; relié, 50 cents.

En vente chez tous les libraires et principaux marchands.

Demandez notre catalogue spécial d'Étrennes pour 1914.



79 RUE ST-JACQUES

MONTREAL

C'est toujours le printemps!



Roses et oeillets en fibre japonaise, la plus parfaite imitation de la fleur naturelle.

Lilas-- quatre saisons -- muguet -- violettes -- boule de neige -- pensées, etc.

Arecas -- fougères -- palmiers dans toutes les grandeurs et prix.

Enfin une très grande variété de plantes et de fleurs artificielles importées depuis la plus petite plante jusqu'au très gros palmier — pour décoration d'appartements.

Nous invitons les gens à nous envoyer leurs jardinières, centres de table et nous les préparons à leur goût. Pour ceux qui n'ont pas les vases voulus, nous en avons une grande variété.

Ne manquez pas de voir nos

PANIER FLEURIS

de toutes dimensions avec fleurs de toutes les variétés. Rien n'est plus joli ni plus artistique.

Librairie L.J.A. DEROME, Limitée

35 rue NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL

M. MONDOU ET LA MARINE

LE DEPUTE D'YAMASKA, DECLARE A UNE REUNION DE L'ASSOCIATION DE LA JEUNESSE CONSERVATRICE QU'IL EST TOUJOURS OPPOSE A LA POLITIQUE NAVALE DE SON CHEF ET QU'IL CONTINUERA A LA COMBATTRE.

LES MINISTRES AU ST-LAWRENCE CLUB.

L'Association de la Jeunesse Conservatrice a inauguré ses séances hier soir, aux quartiers généraux des conservateurs, rue Saint-François-Xavier.

M. Marcel Nantel, président, soulevait la bienvenue à M. Coderre et à M. Mondou, député d'Yamaska.

M. Coderre se dit très heureux d'être le premier ministre qui soit venu prendre officiellement contact avec les jeunes conservateurs de Montréal. Nous avons confiance dans les principes du parti conservateur, ajoutait-il, nous les mettons en pratique et nous attendons de tous des suggestions pour nous aider. Il n'y a pas un parti politique, ajouta M. Coderre, capable d'administrer un pays sans commettre quelques légères erreurs. Mais nous faisons de notre mieux.

L'orateur fait ensuite l'éloge de M. Borden, notre chef à tous, dit-il, le mien et celui de M. Mondou.

M. Coderre donna en terminant, un conseil aux jeunes. "Avant de faire de la politique active, voyez d'abord l'affaire de votre profession, vous le devez aux familles dont vous serez les chefs plus tard."

M. Mondou parla ensuite. Il rappela qu'il assistait à l'inauguration des Jeunes Conservateurs de Montréal en 1891. C'est là qu'il a commencé à faire de la politique.

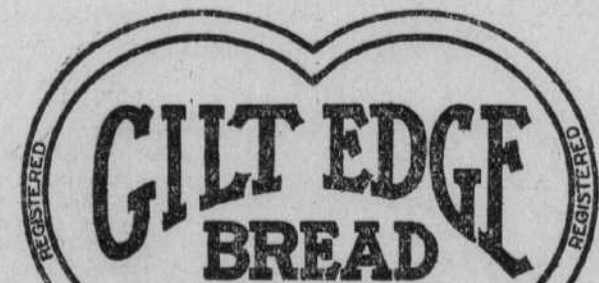
Puisant allusion à son attitude sur la question de la marine, M. Mondou déclara que les cadres du parti conservateur sont assez larges pour permettre à ses membres de différer d'opinion sur certains sujets. Il a différé d'opinion avec la majorité des jeunes conservateurs sur la question de la marine. Il s'en tient encore là. Je ne suis pas le premier député conservateur qui ait agi ainsi, dit M. Mondou, et je pourrais vous citer nombre de précédents qui méritent l'attention de tous.

M. Coderre et ses compagnons se rendirent ensuite à l'Auditorium où avait lieu le bal annuel de l'Association Conservatrice de la division St-Laurent, auquel assistaient aussi MM. Doherty et Pelletier.

MM. Borden, premier-ministre, J. P. Hazen, Geo. E. Foster, Frank Cochrane, W. G. White et Bruno Nantel, s'étaient excusés. La réunion était présidée par M. Bernard Rosa. M. Pelletier parla de la politique du parti libéral au sujet du coût de la vie. Il dit que personne ne s'ob-

UNE PIECE D'OR DE CINQ PIASTRES

DANS LE



tous les jours pour une période de temps limitée.

Deux heureux découvreurs hier.

JAS. STRACHAN, Regd

Boulangers royaux

Tél. Est 71

Tél. Est 1864

jecte à l'entrée libre des produits alimentaires, mais le public intelligent ne se laissera pas égarer par des mots. Je crois que si vous dites au consommateur des villes qu'il va bénéficier de ce que perdront les cultivateurs qui constituent la majorité de la population, vous soulèverez une tempête. Vous n'avez pas tenu compte du cultivateur et du consommateur seulement, mais de l'intermédiaire aussi, qui réalise un bénéfice entre les deux. Le cultivateur a droit de profiter pour sa part de la politique nationale que nous appelons la protection.

M. Pelletier dit que le gouvernement s'occupera du problème du coût de la vie et qu'il nommera peut-être une commission d'enquête chargée de le renseigner sur les faits. Mais il est du devoir du gouvernement de voir à ce qu'une classe de la popula-

ACADEMIE DES SCIENCES

Paris, 17. — M. Darboux, à l'Académie des sciences dont il est le secrétaire perpétuel, a fait l'éloge de M. Henri Poincaré. On remarquait dans l'assistance, Mme Poincaré, la princesse Marie de Grèce, M. Monis, sénateur de la Gironde, et de nombreux académiciens.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell. Main 2679.

Tél. Bell. Main 1973. — Adresse télégraphique: Codes: Western Un. Univ. Ed. "Yrrab" Montréal.

LEOPOLD BARRY LL.B.

Avocat et Procureur, Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques. Chambre 44. — Montréal.

Boite Postale 356. — Adresse télégraphique: "Kalm" Montréal. Codes: Liebert. West. Un.

C. H. CAHAN, C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR, Edifice Transatlantique, — rue Saint-Jacques.

ARTHUR GIBEAULT, B.A., LL.L.

Avocat, 54 Notre-Dame-Est, Chambres 37 et 38. Tél. Bell. Main 6420. Bureau du soir: 34 rue Desjardins, Hochelaga. Tél. Bell. LaSalle 987, Montréal.

LAMOTHE & TESSIER, Avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555.

J. C. Lamothe, LL.D., C.R., Camille Tessier, LL.B.

PATTERSON & LAVERY

AVOCATS-PROCEUREURS, SUITE 111, 180 ST-JACQUES. Tél. Bell. Main 3900. Cable Wilpen.

W. Patterson, C. R., Salluste Lavery, B.C.L. M. Lavery a son bureau de soir, 1 Saint-Thomas, Longueuil.

Résidence: Est 5973.

ANATOLE VANIER, B.A., LL.L. AVOCAT, 97, rue Saint-Jacques.

Tél. Main 213. Chambre 53.

Résidence: 180, Jeanne-Mance. Tél. Est 5978.

GUY VANIER, B.A., LL.L.

AVOCAT, 97, rue Saint-Jacques. Chambre 76. Tél. Main 2632.

NOTAIRES

GIROUX, LUCIEN, notaire, Edifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 405 Duluth Est. Tél. Saint-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.

BELANGER & BELANGER, (Léon et Adrien), 38 Saint-Jacques. Main 1859. Re. 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats de créances.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS BARBIERS demandés, méthode moderne. Système Moier, établi depuis 22 ans. Quelques semaines suffisent. Outils donnés gratuitement avec le cours. Positions assurées. Cours spécial du soir. S'ad. Moiers Barber, Colisée 100, Boulevard St-Laurent, Montréal. 33-25.

SERVANTES

On demande des servantes de table (waitresses). S'adresser au Café Restaurant de l'Edifice La Sauvegarde, 45, St-Vincent.

EMPLOI DEMANDÉ

POSITION DEMANDE. Un jeune homme ayant quelques années d'expérience dans la vente des cigares, demande position, pour la vente en détail de cigares et tabac. Parle les deux langues, est sobre et régulier au travail. Ecrire à Casier 22, Le Devoir. 1-20.

A VENDRE

A VENDRE

Moulin à scie, 2 pouvoirs d'eau, 150 forces, à 100 pieds du C.P.R. (siding), égal niveau, 100 acres de terre, 2 maisons. Pour renseignements, s'adresser à Casier Postal No 51, Saint-Jovite, Québec.

A VENDRE

Pardessus et manteau de mouton de perse à vendre. S'adresser à 700 rue Saint-Hubert, Tél. Est 1106.

A VENDRE ou ECHANGER un magasin de tabac, bonbons, etc., situé rue Rachel, près St-Denis, faisant bonnes affaires. Cause de maladie. S'adresser à L. Millette, 221 Ste-Catherine-Est. — Est 5501.

DOUBLE CHANCE VRAIE

L'OFFRE SUIVANTE EST POUR DECEMBRE SEULEMENT.

S'il vous plaît, un coup d'épée, à un compatriote pur sang, vous serez payés et grossièrement payés. Je vous en puis fournir aux districts de Joliette et de Montréal d'abord, ailleurs, ensuite, la force électrique, à dix piastres par force, le double de ce qu'il faut pour une machine à vapeur, et demi par lumière de seize chandelles. Mais, il faut un peu d'argent, c'est compris. Les banques persistent à dire qu'il n'y a pas d'argent. Je m'adresse directement au peuple du Canada, par la voix des journaux, sachant par expérience qu'il a le cœur à la bonne place, et qu'il ne craint jamais incommode à un appel digne de lui. Il faut notre pratique, secrétaire-trésorier de deux municipalités scolaires, courtier en assurance, industriel, membre du service civil du Canada, foriste, catholique et membre de l'Alliance Nationale. Et, de plus, ayant été cultivateur authentique, commissionnaire, gérant de banque, membre du service civil provincial, délégué à l'exposition universelle de Chicago, en 1893, membre du Parlement de Québec, du Sénat de Montréal, et du Grand Séminaire de Montréal, je tiens à dire à chacun de mes anciens et actuels compagnons d'armes, et à toute personne et société quelconque de me prêter pour deux ans, une à cinq piastres, ou plus, suivant capacité, et à date de l'échéance chacun de mes dix créanciers recevra le double de ce qu'il m'a prêté, et ainsi aura contribué à une excellente œuvre économique.

Ecrivez-moi votre nom et votre adresse correctement et adressez à J. B. TREPPEL, RICHARD, notaire à l'Épiphanie, comté de l'Assomption, Canada.

LOTS A VENDRE

Deux lots rue Bernard, compris un coin à \$150 le pied. Ce prix est pour deux semaines seulement.

Quatre lots, rue Sainte-Catherine, Maisonneuve, à \$150 le pied. S'adresser: Alphonse Prieur, 2176 Boulevard Saint-Laurent. Phone Saint-Louis 2529.

PROPRIETE A VENDRE

Propriété avenue Châteaubriand, près de la rue de Fleurimont. Terrain de 25 x 105, 2 étages, 2 logis, 1 magasin. Ecurie de 3 places. Boutique. Revenu \$564. Prix \$5,000. Hypothèque \$3,300 à 6 p.c. Balance facile. S'adresser au Comptoir Ville-Marie, 260 rue Saint-Catherine. Est, coin Henri. Tél. Est 3409. Le soir: Est 2337 et Est 3435.

VIEUX LIVRES A VENDRE

L'Histoire de Rome depuis sa fondation jusqu'à la translation de l'Empire par Constantin, contenant l'Histoire de la République Romaine, depuis l'an de Rome, 1 jusqu'à 410, en 16 volumes. Aussi l'Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, de l'an 600 avant J.-C. à l'an 420 de J.-C. en 15 volumes. S'adresser à 681 avenue Papineau.

G. A. NORMANDIN

NOTAIRE, 205 Saint-Jacques. Tél. Main 8151.

MEDECINS

Diplômé en hygiène Pub.

Dr J. N. CHAUSSE

SPECIALITE: Voies urinaires, maladies de la peau. Heures: 12 à 2 p.m., 6 à 8 p.m. Tél. Saint-Louis 4324, 1515 Ave. Desjardins, coin Mont-Royal.

Dr M. LEMOYNE

267 SHERBROOKE EST (rue Saint-Denis) Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge, larynx. Tél. Est 4550.

DENTISTES

Dr ARTHUR BEAUCHAMP, Chirurgien-Dentiste. Tél. Bell. Est 3549, 165 rue Saint-Denis, 4 portes de l'Université.

ANALYSTE

HERVE NADEAU, CHIMISTE, ANALYSTE, PHARMACIEN.

Licencié en sciences de l'Université de Paris, Professeur de Chimie et de Pharmacie, Analyses médicales, minérales, industrielles. 932 rue Saint-Denis. Tél. St-L., 4060.

INGENIEURS CIVILS ET ARPENTEURS

De GASPE BLAUBIEN

Ingénieur-Consultant, Chambre 23, Edifice Royal Insurance, Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 8240.

HURTUBISE & HURTUBISE, Ingénieurs civils, arpenteurs-géomètres, Edifice Banque Nationale, 99 Saint-Jacques, Montréal. Tél. M. 7615.

ARCHITECTES

LAFRENIERE, J. L. D., A.A.P.Q. Architecte, Professeur de dessin d'architecture, Conseil des Arts et Manufactures, 271 Saint-Denis. Tél. Est 887. 523 Lafontaine, Maisonneuve. Tél. LaSalle 1858.

Ce journal est imprimé au No 714, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (la responsabilité limitée), Henri Bourassa, directeur-gérant.

TERRAINS A VENDRE 6 terrains à vendre, 2 coins situés sur la rue Sherbrooke, dans le quartier Longue-Pointe, dans les conditions faciles. S'adresser: J. L., 308 rue Chabouliet.

DIVERS

ARGENT A PRETER NOUS REGERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts, entrevue personnelle seulement. Léon Racicot, successeur de Demers & More

LETTRE DE QUÉBEC MORT DU CARDINAL RAMPOLLA

LA VOIRIE. — L'INSPECTION DES HOTELS

Québec, 16 — On devait disposer du bill de Montréal aujourd'hui à l'assemblée mais la séance a pris fin sans qu'on y touche. Tout l'après-midi, cependant, les députés de Montréal ont discuté entre eux les divers amendements qu'on doit y proposer en comité général de la chambre.

Outre les propositions déjà mentionnées et dont l'effet serait de porter le salaire des commissaires à \$10,000 et celui du maire à \$12,000, d'obliger la ville à décrire l'extension d'une bibliothèque dans le cours de l'année 1914 ; de laisser à la ville la faculté de décider si le coût partiel ou total des pavages permanents sera payé au prix uniforme la verge carrée par les propriétaires riverains ou réparti sur l'ensemble des propriétés imposées de la ville ; de permettre à la ville d'imposer une taxe de \$15 par année sur les véhicules non curés ; outre ces amendements, M. Perron donne avis qu'il proposera que le traitement des recorders soit porté à \$6,500 chacun et qu'une pension de retraite soit donnée à l'ingénieur en chef de la ville.

Aujourd'hui, les mesures ministérielles avaient préséance. On a adopté les amendements à la loi des expositions de vues animées, la loi concernant l'inspection des hôtels et les résolutions concernant le ministre de la voirie.

Après des amendements concernant les vues animées on s'est contenté de retrancher ce qui donnait une partie des pénalités au percepteur du revenu, mais la loi concernant l'inspection des hôtels a donné lieu aux mêmes débats que l'autre jour. M. Tellier, Prévoist et Lavergne y ont pris part. Le chef de l'opposition a montré dans quelle position vont se trouver les députés vis-à-vis de leurs constituants qui vont leur demander quel faire pour se soumettre à la loi. Ils ne pourront répondre qu'une chose : nous ne le savons pas. Et cela parce que le gouvernement refuse de dire ce qu'on exigera des propriétaires d'hôtels et de maisons de pension.

Le chef de l'opposition se déclare partisan des prérogatives de la législature qui a pour mission de légiférer et non pas de donner des procurations aux ministres. Il signale en même temps l'anomalie de la loi qui décreta l'inspection des maisons de pension que la loi refuse de reconnaître.

M. Taschereau répond toujours la même chose, à savoir qu'il est très difficile de dire en quoi consistera l'inspection avant d'avoir un rapport des inspecteurs.

Cela revient à dire, rétorque M. Prévoist, que vous faites une loi sans avoir pris la peine d'y penser. Car il faudra toujours que vous le classiez ce règlement. Pourquoi ne vous êtes-vous pas renseignés avant de demander à la législature de légiférer sur ce sujet ? Telle quelle la loi permet l'arbitraire et la substitution de l'autorité provinciale à l'autorité municipale en matière de permis d'hôtel.

A la fin, M. Tellier propose que le bill soit amendé en définissant "exactement" quelles seront les règles auxquelles devront se conformer ceux qui tiennent hôtel ou maison de pension pour échapper aux peines édictées par cette loi ; mais l'amendement est rejeté par un vote de 51 à 12.

M. Doris, qui se prodigue cette année, n'a pas voulu laisser passer cette occasion sans donner à la chambre le résultat de "son expérience". Le mal, dit-il, provient du renouvellement annuel des licences. Prenez-en ma parole, dit-il, je parle d'expérience. Il faudrait enlever aux municipalités le pouvoir de donner des licences pour le confier à des commissaires régionaux. Il exprime l'espoir que les ministres qu'il connaît si bien en viendront à cette décision à cette session ; et s'ils retardent, eh bien, il faudra attendre.

Quant au ministre de la voirie, M. Cousineau est bien d'avis qu'un service aussi important exige un chef compétent, mais il voudrait encore mieux changer de politique. La politique actuelle des bouts de chemins ne conduira à rien de bon. Un ministre de plus ne servira pas à grand chose avec la même politique. Il manque deux ministres depuis le commencement de la session et ça n'a jamais marché aussi bien. On est même étonné de constater que le secrétaire provincial répond aux lettres depuis que le secrétaire provincial est malade.

Sir Lomer Gouin répond qu'il n'a pas l'intention d'abandonner la politique actuelle. Les bouts de chemins deviendront de grands chemins. Actuellement 300 municipalités ont demandé le concours du gouvernement et en juin prochain deux millions de l'emprunt de dix millions seront dépensés. Le service de la voirie requiert actuellement 60 employés à l'intérieur, et 250 à l'extérieur et une attention constante que le ministre de l'agriculture lui a donnée jusqu'à présent mais qu'il serait injuste de lui demander à l'avenir.

On a aussi discuté quelque peu le projet de loi concernant les mécaniciens dits "stationnaires", mais on l'a remis à un autre jour en attendant quelques renseignements demandés par M. Lavergne.

agrandir son parc, en dépit de l'opposition de la ville de Montréal. Une cinquantaine des cent trente arpents que comprend cette propriété sont situés dans la ville de Montréal et celle-ci s'opposait à ce que la ville de Montréal acquiesce à la parcelle de territoire située dans ses limites pour fins municipales.

Le comité a été d'opinion que dans un cas particulier comme celui-ci, où l'intérêt public est en jeu, il était justifiable de céder sur le principe de l'autonomie municipale.

Jean DUMONT.

ROUTINE DE LA CHAMBRE

—Loi autorisant le barreau à permettre à Percy Gilmour de pratiquer le droit.

—Loi autorisant le barreau à admettre A. J. Macdonald à la pratique du droit.

—Loi concernant les lettres patentes accordées à la Fern Consolidated Co.

—Loi amendement la charte de la ville de Shawinigan Falls.

—Loi constituant en corporation The Presentation Brothers of Montreal.

—Loi amendement la loi Georges V, chap. 36, concernant la ville de Montréal.

—Loi constituant la Lake View Cemetery Co.

—Loi annexant certains terrains à la ville de Maisonneuve.

—Loi constituant en corporation l'Eglise roumaine orthodoxe de Montréal.

—Loi confirmant les titres du No 28 du cadastre de la paroisse de Longueuil.

—Loi amendement la loi autorisant les Dames de l'Asile de Montréal, à vendre certain immeuble, situé rue Sainte-Catherine.

PROJETS DE LOI LUS EN DEUXIEME LECTURE.

—Loi concernant la succession testamentaire de feu Joseph Lalonde.

—Loi amendement la loi constituant en corporation la ville de La Tuque.

—Loi annexant la ville de Verdun à la ville de Montréal.

—Loi ratifiant certains actes de vente relatifs aux numéros 14, 15 et 59 du cadastre de la ville de Beauharnois.

—Loi constituant en corporation le village de Norway Bay.

AVIS DE MOTION

M. Bullock donne avis qu'il demandera la suspension des règles de la Chambre pour déposer la pétition de W. E. Muir et autres de Westmount demandant l'adoption d'une loi permettant aux pasteurs, ministres et missionnaires des églises baptistes de tenir des registres et d'accomplir les actes de l'état civil.

M. Lavergne donne avis qu'il demandera combien le gouvernement a vendu de lots de ville depuis 1897 et à quels prix et conditions.

Le Conseil législatif siège maintenant presque continuellement. Quand ce n'est pas en Chambre, c'est en comité. Le plus gros du travail se fait dans les comités où la plupart des bills venant de l'Assemblée subissent des amendements parfois considérables.

On a passé hier après-midi en troisième lecture les bills suivants qui avaient été étudiés le matin au comité des bills privés : amendements à la charte de la ville de Westmount, incorporation de la ville de Léry, incorporation du "Herz Hospital and Dispensary", ces trois derniers avec des amendements, puis le bill amendement la charte du "King's Hall" et celui relatif à certains immeubles de Boucherville et de Saint-Hubert, ces deux derniers sans amendements.

Le bill Trahan amendement la loi des cités et villes a subi sa seconde lecture. On l'a référé au comité de législation.

L'ART FRANÇAIS AU CANADA

L'art français, dont M. de Vitry, conservateur adjoint du Musée du Louvre, nous a fait une si pittoresque définition devant le groupe montrealais de l'Alliance Française, à l'hôtel Ritz-Carlton, samedi dernier, est peu connu au Canada.

Cet art est pourtant apprécié dans l'univers entier, grâce aux grands Industriels français qui en ont fait valoir les beautés et la supériorité par la reproduction des œuvres des artistes français les plus célèbres.

Au nombre des maisons qui ont le plus contribué au triomphe de l'art français appliqué à l'industrie, signalons au tout premier rang la maison Christofle de Paris, qui, depuis près de trois-quarts de siècle a acquis une expérience et développé ses moyens d'action de façon à acquiescer une clientèle universelle de premier ordre.

C'est ainsi que la réputation de la maison Christofle est si bien établie en France que, lors de la visite du Tsar de Russie à Paris, en 1896, la Ville de Paris lui confia l'exécution d'un surtout de table en argent ciselé, intitulé "La Forêt", offert en souvenir à Sa Majesté. La reproduction exacte de cet œuvre d'art peut se voir actuellement dans les salles d'exposition de la Compagnie Industrielle Française Limitée, 8 Boulevard St-Laurent.

Dans les salles de cette même compagnie, le public intéressé aux choses de l'art, peut admirer et même acheter quantité d'articles de bijouterie, tels que montres, bracelets, épingles de cravates, bourses, en un mot tout ce qui constitue le bijou artistique du plus haut goût.

La Compagnie Industrielle Française Limitée, est le représentant exclusif pour le Canada des grandes marques françaises Christofle, Gallia, Murat, Magnor et Lip. On ne saurait trop louer les fondateurs de cette maison d'importation de l'heureuse idée qu'elle a eue de faire connaître l'industrie française dans ce qu'elle a de plus beau au point de vue artistique.

COURS SPECIAUX D'AGRICULTURE

De 12 au 24 janvier l'Institut Agricole d'Oka donnera des cours spéciaux ou cours abrégés d'agriculture pour les cultivateurs. Pension gratuite. Pour programme et renseignements s'adresser immédiatement au directeur de l'Institut, Le Trappe, P. Q.

L'ancien secrétaire d'Etat de Léon XIII est décédé hier soir à Rome, à l'âge de soixante-dix ans ; on croit qu'il a succombé à l'angine de poitrine

SA CARRIERE

Rome, 17 — Le cardinal Mariano Rampolla, comte del Tindaro, ancien secrétaire d'Etat du pape Léon XIII, est mort hier soir, un peu avant minuit. On ne savait pas qu'il était malade et lui-même s'était occupé de diverses affaires dans la journée, entre autres de la réfection du chœur de Saint-Pierre et de la cérémonie à laquelle il devait officier dimanche en cette basilique.

Le cardinal Rampolla était né à Polizzi, Sicile, le 17 août 1843. Après avoir étudié au Collège Capranica et à l'Académie des Nobles Ecclésiastiques à Rome, il fut entré dans les ordres. En 1870, il fut appelé au Vatican, il fut nommé conseiller de la nonciature de Madrid en 1875, secrétaire de la Congrégation de la Propagande, pour les rites orientaux, en 1877, secrétaire des Affaires Ecclésiastiques, en 1880, nonce à Madrid, en 1882, cardinal-prêtre et secrétaire d'Etat, en 1887. Il fut aussi archevêque de la basilique de Saint-Pierre et secrétaire de la Congrégation de l'Inquisition universelle.

Au conclave de 1903, il sembla qu'il dût être élu pape. Au premier tour de scrutin, il obtint 24 voix, contre 17 au cardinal Goetti, 5 au cardinal Sarto et 4 au cardinal Vanutelli. L'Autriche, effrayée de voir monter sur le trône papal le secrétaire d'Etat qui avait appuyé la politique de Léon XIII envers la France, exerça son droit de veto et les votes donnés à Rampolla se rallièrent à ceux qu'avait obtenus le cardinal Sarto, qui fut élu sous le nom de Pie X. Immédiatement après son élection, le nouveau pape abolit le droit de veto et déclara excommuniés tous ceux qui à l'avenir tenteraient de s'en servir.

Le secrétaire d'Etat du nouveau pape fut le cardinal Merry del Val et le cardinal se retira de la politique, vivant retiré dans son petit palais de Sainte-Marthe, derrière Saint-Pierre et se consacrant aux questions de doctrine, de dogme et d'administration interne.

La mort du cardinal Rampolla n'a été annoncée au Pape que ce matin par le cardinal secrétaire d'Etat et Mgr Bressan, secrétaire particulier de Sa Sainteté. Pie X a été très affecté par la nouvelle et dit : Le cardinal Rampolla était l'un des hommes les plus éminents de l'Eglise. Il avait grandi encore depuis sa retraite. Le Pape a ordonné de rendre au défunt les plus grands honneurs.

Dans la journée d'hier, le cardinal s'était senti indisposé, mais il ne voulut pas que son secrétaire l'assât la nuit avec lui. L'abbé, alarmé par l'état dans lequel il le voyait, vint sur lui d'avertir un médecin qui prit le malade et lui prescrivit un repos complet et de la chaleur. Plus tard, dans la soirée, le cardinal se sentit plus mal, respirant avec difficulté. Il envoya chercher son secrétaire et un médecin qui, en arrivant, trouvèrent le cardinal mort. Le médecin croit que le malade a été emporté par une crise d'angine de poitrine.

Le secrétaire donna au cardinal l'absolution in articulo mortis, puis envoya chercher sa sœur, la baronne Caroline Rampolla-Pelizzari qui se rendit aussitôt au palais avec le baron. On avait dit que le cardinal Merry del Val qui, après avoir consulté ses collègues du Sacré Collège, décida de remettre à ce matin pour annoncer la nouvelle au Pape.

UN COUP HARDI

Un individu pénètre dans l'édifice du "Herald" et à la pointe du revolver somme le caissier de lui remettre une sacoche contenant une somme de \$500. — Un garçon est blessé d'une balle en voulant s'interposer.

Un vol d'une audace et d'un sang-froid extraordinaires s'est accompli hier, en plein jour, sous les flots de lumière éclairant l'édifice du quotidien "Montreal Herald". Le caissier de la compagnie, M. W. A. Moffatt, s'est vu, à la pointe d'un revolver, deviné d'une sacoche contenant \$500 comptant, pendant qu'un nommé Halls, employé des ventes, était grièvement blessé au talon par la décharge du revolver.

Les volants de la décharge du revolver ont frappé l'édifice, et le voleur a réussi à s'échapper par l'une des sorties donnant sur la rue Saint-Alexandre.

Le vol nécessita au plus deux ou trois minutes et ce n'est qu'une fois le voleur parti que les quelques employés occupant l'édifice entrèrent vent de ce qui venait de se passer.

Voici la narration du vol telle qu'exposée par M. Moffatt lui-même. "Il était à peu près cinq heures, dit-il. Porteur d'une sacoche contenant \$500 comptant, je me rendais aux presses pour payer les ouvriers. Je venais à peine de remettre aux expéditeurs leur salaire. Comme j'arrivais au pied de l'escalier qui conduit aux presses, j'entendis un bruit, je fus tout à coup arrêté par un individu qui braquait un revolver sur moi. "La bourse ou la vie", me dit-il d'un ton menaçant. Je me rendis à son ultimatum, mais comme je ne répondais pas, il approcha le revolver et le colla pour ainsi dire sur

ma figure. Voyant que cela tournait mal, je levai les mains, ayant soin toutefois de ne pas lâcher la sacoche. Alors l'individu, très au courant de mes habitudes, s'empara de mon revolver qui était dans la poche de mon veston. A ce moment, un jeune expéditeur nommé Brown apparut au haut de l'escalier et voyant l'individu s'emparer de la sacoche lui cria matriciennement : "Suis-je dans le partage ?" A quoi répondit le voleur : "Au diable, ou je fais feu." Et prenant toutes les enveloppes que contenait la sacoche, il se rendit au rez-de-chaussée. Je le suivis, accompagné de Brown. On avait dit : "Au voleur". La foule s'assembla aussitôt pendant que le voleur s'échappait par une des sorties de la rue Saint-Alexandre. Le jeune Hall qui se trouvait près de la sortie, essaya de lui barrer le passage, mais celui-ci sortit son revolver et fit feu sur Hall qu'il atteignit au talon. A ce qu'on dit, l'individu est connu dans l'édifice, il en outre nos sommes trois qui avons un bon signalement de lui."

Les détectives furent aussitôt mandés et mis à l'ouvrage pendant que Hall était conduit à l'hôpital Général. Hall est âgé de 20 ans et demeure au No 15 avenue Bagby.

Hier soir, les détectives ont arrêté un suspect en possession d'un revolver chargé, que l'on croit être le voleur de la sacoche. Il sera amené devant Hall pour fins d'identification.

vre de Cornille et de Racine, citant leurs plus beaux vers, les comparant, et faisant preuve d'un esprit observateur et d'un jugement sûr.

Après avoir voté des remerciements bien mérités à MM. les conférenciers du jour, il fut proposé par M. H. Emery, secondé par M. G. A. Dumont et résolu à l'unanimité, que cette Société serait bien reconnaissante envers le gouvernement de la Province de Québec, s'il veut bien lui accorder une allocation pouvant la mettre en état de publier ses travaux littéraires, de se développer, d'accorder des primes, etc., etc., pour l'encouragement de la Littérature et de la haute éducation.

L'Assemblée procéda à l'élection des officiers pour l'année 1914. Fut élu à l'unanimité : M. G. A. Dumont, président ; Dr. Philippe Sainte-Marie, vice-président ; M. Z. Mayrand, N. P. secrétaire-trésorier, et MM. T. A. Dumont, Z. Mayrand et J. P. Thibault, membres du comité de critique pour l'appréciation des pièces littéraires. Certifié : Magdeleine Mercier, président, Z. Mayrand, sec.-trésorier.

Vraie copie extraite.

Z. MAYRAND, Sec. Trés.

Une pincée de ceci et une cuillerée de cela, toute la journée, gâtent l'appétit et affaiblissent l'estomac à son état de santé, en prenant les Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie après chaque repas — et abandonnez cette habitude de tout goûter."

Les Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie sont les meilleurs amis connus de ceux qui souffrent d'indigestion et de Dyspepsie. 50c. la boîte chez votre Pharmacien. Elles sont composées par la National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited.

Une pincée de ceci et une cuillerée de cela, toute la journée, gâtent l'appétit et affaiblissent l'estomac à son état de santé, en prenant les Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie après chaque repas — et abandonnez cette habitude de tout goûter."

Les Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie sont les meilleurs amis connus de ceux qui souffrent d'indigestion et de Dyspepsie. 50c. la boîte chez votre Pharmacien. Elles sont composées par la National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited.

Une pincée de ceci et une cuillerée de cela, toute la journée, gâtent l'appétit et affaiblissent l'estomac à son état de santé, en prenant les Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie après chaque repas — et abandonnez cette habitude de tout goûter."

Vitalité reconquise, Rognons guéris

SANTE RENDUE PAR "FRUIT-A-TIVES"

HAGERSVILLE, Ont., 26 août 1913.

"Il y a environ deux ans, je me trouvais dans un très mauvais état de santé. Mes rognons et mon foie n'accomplissaient pas leurs fonctions et je devins complètement épuisé. Je sentis le besoin de quelque bon remède et ayant vu l'annonce de "Fruit-a-tives", je décidai d'en faire l'essai."

"J'en trouvai les effets plus que satisfaisants. Mon action fut douce et le résultat fut tout ce que je pouvais attendre de mieux."

"Mon foie et mes rognons reprirent leur fonction normale après que j'eusse pris plus d'une douzaine de boîtes et je retrouvai mon ancienne vitalité. Aujourd'hui, je suis mieux que jamais, je jouis de la meilleure santé et je n'hésite pas à vous donner ce témoignage avec la permission de le publier si vous le désirez."

B. A. KELLEY

Toux Rebelle, Bronchite Opiniâtre, Inflammation des Poumons

C'est dans les cas difficiles que l'on apprécie la valeur d'un bon remède : Rhume négligé, Toux Rebelle, Bronchite

Chronique, Inflammation des Poumons — toutes affections qui favorisent la Consommation — promptement guéries, si vous faites un usage persévérant du



Sirop Mathieu

au Goudron, à l'Huile de Foie de Morue, et autres Extraits Médicinaux, qui est à la fois un reconstituant de l'organisme, en même temps qu'un remède sûr pour les maladies de la Gorge, des Bronches et des Poumons.

En Vente Partout : 35c. la bouteille.

Si vous souffrez de Maux de Tête, Migraines, Névralgie, Fatigue, Surmenage, recourez sans délai aux POUDRES NERVINES MATHIEU exemptes d'Opium, Morphine, Chloral et autres drogues dangereuses. Elles agissent vite et bien.

En Vente Partout : 25c. la Boîte de 18 Poudres.

CHEZ LE CORONER

Le coroner McMahon a tenu, ce matin, une enquête sur la mort de Michael Delvacco, mort des suites d'un accident de tramway survenu lundi soir, rue Saint-Denis ; et sur la mort de Sarah Milas, une fille de six ans, tuée hier après-midi, par une automobile appartenant à la "Dominion Textile Co.", au coin du boulevard Saint-Laurent et de la rue Prince-Arthur.

Dans le premier cas, le jury a rendu un verdict de mort accidentelle et dans le second un verdict d'homicide excusable.

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR

4239

4239. — Costume de petit garçon, 3 ans, 2, 4, 6 ans. Matériaux 2 verges 1-4 en 27 pour 6 ans.

Les lectrices du "Devoir" peuvent obtenir ces patrons aux conditions suivantes : Envoyez ce coupon après que vous l'aurez rempli, au RAYON DES PATRONS AU "DEVOIR" avec 10 sous, soit en timbres ou en argent et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

COUPON

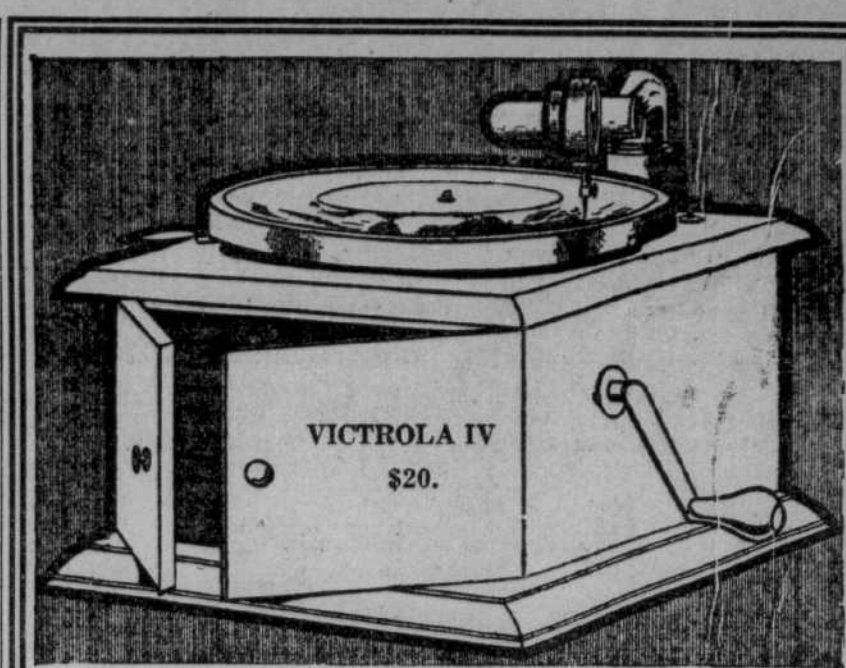
Département des Patrons au "Devoir".

Envoyez ce coupon après que vous l'aurez rempli, au RAYON DES PATRONS AU "DEVOIR" avec 10 sous, soit en timbres ou en argent et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

COUPON

Département des Patrons au "Devoir".

Envoyez ce coupon après que vous l'aurez rempli, au RAYON DES PATRONS AU "DEVOIR" avec 10 sous, soit en timbres ou en argent et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.



Un Victor-Victrola dans votre maison pour Noël veut dire plaisir pour tout le monde toute l'année

Toujours en mains le plus grand choix de Registres Français par les Artistes Français les plus célèbres.

BERLINER GRAM-O-PHONE CO. Limited

279 RUE STE CATHERINE EST Phone Est 2972 (Près St Denis) 355 RUE STE CATHERINE OUEST Phone Up 572 (Près Collège McGill) 415 RUE STE CATHERINE OUEST Phone Up 2418 (Près Mansfield)

MAGASINS OUVERTS TOUS LES SOIRS JUSQU'A NOEL

— Pour —

TOUS LES GOUTS TOUS LES CHEMINS TOUS LES BESOINS

Ne placez pas votre commande avant de venir à notre nouveau magasin. Nous gardons l'assortiment le plus complet de voitures d'hiver et nous vendons à des prix BAS.

P. T. LEGARE, LTEE

180 AMHERST, MONTREAL.

BUREAU CHEF : — QUEBEC.

Hôtel Ritz - Carlton

VENREDI, 26 DECEMBRE A 3.30 P.M.

Bal d'Enfants et Arbre de Noël

DISTRIBUTION DE JOUETS PAR SANTA CLAUS

-- BILLETS \$2.00 --

S'adresser au Bureau de l'Hôtel ou au Gérant.

TÉLÉPHONE : Up. 7180.

Royal Canadian Academy of Arts

35ème EXPOSITION ANNUELLE DE PEINTURE, SCULPTURE, ARCHITECTURE, etc., à l'Art Association Galleries, 679 rue Sherbrooke Ouest.

Dernière semaine se terminant le 20 décembre, de 10 a.m. à 6 p.m. Admission 25 sous. Lundi et jeudi soirs, de 8 à 10, 10 sous.

TROIS PETITS LIVRES QU'IL FAUT LIRE

Billets du soir À bout portant

d'Albert LOZEAU de Nap. TELLIER

Chroniques de Léon LORRAIN

En vente au Devoir et dans toutes les librairies

CHACQUE VOLUME 25c ; FRANCO 27c

L'AFFAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE ET DES TERRAINS DE JEUX DEVANT LA LEGISLATURE

Le député de Kamouraska soumet de nouveau un projet de loi dans le but de forcer la ville de Montréal à faire l'acquisition dans un délai de deux mois, des terrains situés coin Saint-Denis et Ontario, et coin Sainte-Catherine et Saint-Denis coté nord-est.

TEXTE DU PROJET DE LOI

(De notre correspondant)

Québec, 16. — Voici le texte du projet de loi soumis cet après-midi par M. Stein, concernant la cité de Montréal:

1.—La section 43 de la loi 2 George V, chapitre 56, est amendée en y ajoutant "43a"—nonobstant toute loi à ce contraire la cité de Montréal, dans le but d'en faire un parc ou autrement, devra dans un délai de trois mois à compter de la sanction de la présente loi, faire l'acquisition à l'amiable ou en l'expropriation, de l'immeuble ou du terrain situé dans le quartier St-Jacques, au coin nord-est des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, où se trouve présentement une école. Le coût de cette acquisition sera payé par la cité à même les emprunts que la cité est autorisée à faire.

Le prix à être payé pour l'acquisition à l'amiable ou par expropriation du dit immeuble sera, nonobstant toute loi à ce contraire, la valeur réelle et actuelle de l'immeuble au temps de son acquisition à l'amiable ou de son expropriation et au cas d'expropriation, l'indemnité à être payée au propriétaire sera déterminée suivant les prescriptions des articles 7581 et suivants des statuts réformés, 1909.

Cependant la cité peut revendre ou échanger en tout ou en partie les terrains ainsi acquis ou expropriés.

"43B.—La cité devra, nonobstant toute loi à ce contraire, dans un délai de deux mois partir de la sanction de la présente loi, faire l'acquisition à l'amiable ou autrement en tout ou en partie des terrains situés entre les rues Sherbrooke, Berri, Ontario et Saint-Denis, dans le quartier La Fontaine, dans le but d'y ériger une bibliothèque publique, un terrain de jeu ou autrement. Le coût de cette acquisition sera payé par la cité à même les emprunts que la cité est autorisée à faire.

Le prix à être payé pour l'acquisition à l'amiable ou par expropriation des dits immeubles sera, nonobstant toute loi à ce contraire, la valeur réelle et actuelle de l'immeuble au temps de son acquisition à l'amiable ou de son expropriation et au cas d'expropriation, l'indemnité à être payée au propriétaire sera déterminée suivant les prescriptions des articles 7581 et suivants des statuts réformés, 1909.

Cependant, la cité peut revendre ou échanger en tout ou en partie, les terrains ainsi acquis ou expropriés.

"43c.—Dans les six mois de la sanction de la présente loi, la ville devra réaménager sur la rue Saint-Denis la hauteur des vitrines des magasins s'avancant sur la rue et faire disparaître celles qui nuisent au progrès commercial de la dite rue et celles dont la hauteur est inférieure à quinze pieds."

DEUX ENFANTS GRIEUREMENT BRULES DANS UN INCENDIE

En l'absence de sa mère, une fillette renverse une lampe à pétrole et un incendie se déclare au cours duquel quatre personnes reçoivent de graves brûlures

L'interruption par la compagnie du service d'éclairage électrique à la maison de M. B. Seni, 1383, Avenue Colonnale, parce que le dernier terme n'était pas payé, a causé un incendie au cours duquel deux jeunes enfants ont été grièvement brûlés que l'on craint pour leur vie, à l'hôpital Victoria où ils ont été transportés, Madame Seni et une voisine Mlle Goldberg ont aussi été brûlées douloureusement aux mains.

Se voyant privée de la lumière électrique, Mme Seni avait acheté hier après-midi une lampe à pétrole qu'elle plaça sur la table de la cuisine.

La plus jeune enfant Mollie, âgée de neuf mois, était attachée à une petite chaise et les trois autres enfants, Cissy 5 ans, Eli 4 ans et Rebecca 3 ans, s'amusaient dans la même pièce.

A un moment, leur mère fut obligée de les laisser seuls pour aller faire quelques emplettes au magasin du coin. Pendant ce temps, Cissy, la plus âgée, monta sur la table et s'amusa avec la lampe, la renversa sur elle et mit le feu à ses vêtements.

Eli et Rebecca suivis de Cissy dont les vêtements brûlaient toujours, s'élançèrent dehors, Mlle Lily Goldberg qui demeure à l'étage inférieur essaya mais en vain, d'éteindre les flammes avec ses mains, M. H. A. Egan, un plombier, qui passait à ce moment, entendant les cris, pénétra dans l'escalier et réussit à éteindre le feu en entourant l'enfant avec son pardessus.

Mme Seni, lorsqu'elle revint, trouva son appartement tout rempli de fumée. La table était devenue un brasier ardent et la petite Mollie aurait de douleur, car ses vêtements avaient aussi pris feu. M. Egan jeta un seau d'eau sur l'enfant tandis qu'une autre personne donnait l'alarme aux pompiers et appelait l'ambulance. Les deux victimes furent transportées en toute hâte à l'hôpital Royal Victoria. Ce matin on nous informe que leur état est presque désespéré.

Les pompiers sous les ordres du sous-chef Martin se rendirent vite maîtres de l'incendie. De sa propre autorité, le sous-chef a rétabli le circuit électrique afin que la famille Seni put avoir de la lumière pour la nuit.

SIR WILFRID ESPERE EN LA PAIX UNIVERSELLE

Toronto, 16. — Sir Wilfrid Laurier a été, ce soir, l'hôte de la Société littéraire et Scientifique de l'Université de Toronto, à l'occasion du dîner annuel de la Société. Les autres invités étaient: sir John Gibson, lieutenant-gouverneur; l'honorable W. J. Hanna, secrétaire provincial; N. W. Rowell et Sir Allen Aylesworth.

Sir Wilfrid a fait l'histoire de l'idéal démocratique à travers les âges, depuis les temps anciens de la Grèce et de Rome; du système féodal, de la révolution française, de la naissance de la République américaine et de la guerre civile américaine, dont le résultat fut l'abolition de l'esclavage. Tous ces événements, dit l'orateur, sont dus aux idées démocratiques.

Parlant des choses canadiennes, Sir Wilfrid déclare que les problèmes se sont présentés d'eux-mêmes lorsque les hommes avides ont cherché à accaparer les droits indus et des profits immoraux au bénéfice de leurs partisans. Les corporations ne sont utiles que pour atteindre des résultats impossibles au capital privé; les unions ne sont utiles que lorsqu'elles ont un but légitime: la production du coût de la production et la des articles manufacturés. Mais lorsqu'elles ont cherché à restreindre le commerce, et à fixer des prix d'une manière pour le producteur et d'une autre façon pour le consommateur, elles ont donné lieu à des problèmes

que tout démocrate canadien doit attaquer énergiquement.

Mais le plus grand problème de la nouvelle démocratie, est la peur de la guerre.

Sir Wilfrid espère voir le jour de la paix sur la terre et de la bonne volonté des hommes, le jour de désarmement général.

C'est là le but principal de la nouvelle démocratie, dans les rangs de laquelle il voudrait voir s'enrôler tous les jeunes Canadiens.

COUPLE ARRETE

Barnley Poirier et Délia Duplessis ont été arrêtés hier après-midi à leur domicile, 2 terrasse Sainte-Elisabeth, où l'on a trouvé une grande quantité de bijoux volés. Les agents n'avaient pas de mandats d'arrestation, mais nonobstant ils eurent à propos d'écrouer le couple pendant qu'ils le pouvaient. Les accusés ont comparu ce matin.

TUEE PAR UNE AUTOMOBILE

Une fillette de neuf ans, du nom de Sarah Morris, dont la famille demeure au No 877 rue Saint-Dominique, a été écrasée hier par une automobile portant le No 7136 P. Q.

L'accident est arrivé au coin de la rue Saint-Laurent et de l'Avenue des Pins, vers une heure, hier après-midi. La fillette fut relevée par les occupants de l'auto et transportée à l'hôpital Général, où elle ne tarda pas à succomber.

C'est une trouvaille!

Cette boîte PROPRETTE ET COMMODE pour livrer à domicile la délicieuse Bière "FRONTENAC".

Une boîte de six bouteilles serait un Cadeau de Noël très apprécié.



TOUJOURS EN AVANT DES AUTRES et soucieuse de plaire à ses clients, la BRASSERIE "FRONTENAC" est la seule à employer ce mode de livraison qui a un vrai succès.

SAVEZ-VOUS QUE :---

Fabriquée au moyen d'un outillage incomparable, avec des produits de choix, par un maître de l'art, les Bières Frontenac, chacune dans leur genre, ne le cèdent à aucune bière importée.

Frontenac

Étiquette rouge

Étiquette bleue

LA BIÈRE DES FAMILLES,

LA FRONTENAC SPÉCIALE,

douce et saine, au goût net et fin des houblons de Bohême. La Bière qu'on boit dans les bonnes vieilles villes d'Allemagne et de France.

type des grandes marques Américaines, pour les DINERS, les RÉCEPTIONS, les CLUBS, les RESTAURANTS.

DEMANDEZ LA "FRONTENAC" PARTOUT

BRASSERIE FRONTENAC, LIMITÉE, MONTRÉAL.

PHONE ST-LOUIS 5610.

LA LIVRAISON DU FRET

LE C.P.R. A DECIDE D'INAUGURER UN NOUVEAU MOYEN DE TRANSPORT ET REFUSE DE CONTINUER LE SYSTEME ACTUEL.

Ottawa, 17. — On a vivement discuté ce soir, à la Commission des Chemins de fer, la question de continuer pendant six mois encore, le service des voitures pour la livraison du fret. Cependant, la discussion a dégénéré en dispute et on a suspendu le jugement. M. Gundy était pour la continuation de ce système, M. Léonard, gérant général du C. P. R., s'est déclaré contre. L'agent du C. P. R. ajoute que la grande compagnie a décidé d'inaugurer un nouveau moyen de transport.

Cette déclaration a été cause de l'ajournement. Une nombreuse délégation de marchands de Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton et London, a protesté contre l'abolition du présent système de livraison. Ils prétendent que si les commerçants sont obligés de s'occuper eux-mêmes du transport des marchandises de la gare chez eux, il s'en suivra une confusion indescriptible.

Ces marchands ont demandé, entre autres choses, de pouvoir retirer leurs marchandises jusqu'à six heures du soir; ils veulent une réduction de taux proportionnelle aux frais qu'ils encourront pour le transport des marchandises de la gare chez eux. On a aussi insisté pour que les voies et bâtisses des chemins de fer soient améliorées.

Les marchands-détaillants ont protesté contre l'action des compagnies de chemins de fer; ils perdront de ce fait des sommes énormes. Et ce sont les compagnies qui se partageront leurs dépouilles.

A la séance de cet après-midi, M. Montgomery, de Montréal, a essayé de démontrer que l'encombrement des bâtisses de fret, est dû aux compagnies de transport.

Ces compagnies font une partie de l'ouvrage que les compagnies de chemins de fer devraient faire elles-mêmes.

Il coûte à Hamilton, quatre-vingt-dix cents pour sortir des bâtisses une tonne de marchandises, tandis qu'aux Etats-Unis, la même opération ne coûte que cinquante cents.

M. Stanton, C. R., de Hamilton, déclare que les commerçants sont prêts à accepter les dépenses du transport, mais ils veulent plus de facilités pour retirer leurs marchandises.

Comme le président Drayton demandait si, sous le nouveau régime, le délai serait plus court, le vice-président Dalrymple, du Grand Tronc, répondit: "Je ne crois pas qu'il sera plus long."

Le jugement sur cette question sera rendu plus tard.

LE CANADA

CENTRAL RY.

UNE NOUVELLE EMISSION D'OBLIGATIONS.

Londres, 17.—Une assemblée des porteurs d'obligations de la Central Railway Company of Canada a eu lieu hier pour considérer une résolution permettant aux syndics d'an-

nuler le contrat de garantie hypothécaire actuel et de passer un nouveau contrat pour obtenir des obligations au montant total de \$2,600,000 aux mêmes conditions, mais en stipulant en outre que toutes les propriétés et valeurs portant garantie et toutes les subventions en argent reçues des gouvernements fédéral et provinciaux soient hypothéquées pour assurer le paiement de l'intérêt des obligations.

M. C. N. Armstrong, de Montréal, président de la Compagnie, a expliqué que l'émission de bons en 1911 n'a fait que couvrir la position de la ligne de Montréal à Ottawa. Maintenant qu'on a décidé la construction du tronçon Ottawa-Midland, une nouvelle émission est nécessaire. Afin d'avoir une seule émission couvrant tout le réseau de la compagnie, on a décidé de retirer les obligations existantes et de les remplacer par de nouvelles.

LE DEVELOPPEMENT DU YUKON

LE GOUVERNEMENT AMELIORE LA ROUTE DE TERRE POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES AUTOMOBILES.

Londres, 17. — Je ne puis assez féliciter le gouvernement canadien d'avoir accordé son aide à la réalisation des nouveaux projets de développement du Yukon, a dit M. L. O. Dickson, président de la 16e assemblée ordinaire de la White Pass & Yukon Railway Company Limited, hier. Cette année, dit-il, le gouvernement a voté \$50,000 pour l'amélioration de la piste entre White Horse et Dawson et on s'attend à ce qu'il vote en-

core des fonds pour mettre la route en état de permettre l'emploi des automobiles pour le transport des voyageurs et des marchandises.

Les affaires ont augmenté considérablement et les recettes brutes de la compagnie seront à la fin de l'année \$1,215,000, soit légèrement supérieures à celles de l'an dernier.

CONFERENCE STENOGRAPHIQUE

Sur l'invitation de la Révérende Sœur Supérieure Marie Anthonis du Couvent des Sœurs de la Congrégation de Ste-Anne de Lachine, le professeur Denis R. Perrault a donné, samedi dernier, une très intéressante conférence à cette institution.

Soixante sœurs, novices, postulantes et un très grand nombre d'élèves y assistaient. Après avoir fait l'historique des différentes sténographies modernes, le conférencier fit un exposé de ses méthodes françaises et anglaises qui, dit-il, sont enseignées dans presque toutes les écoles et collèges commerciaux; il démontra, à force de comparaisons que la sténographie Duployé est incontestablement supérieure à toutes les autres par sa simplicité et par la vitesse qu'elle nous permet d'atteindre. Ensuite, le professeur démontra l'immense avantage que les maisons d'éducation ont d'enseigner l'adaptation de cette sténographie à l'anglais, attendu que les deux sténographies ne sont pratiquement parlant, qu'une seule. Ceci a été si bien reconnu, dit-il, qu'il n'y a presque plus d'institutions où l'on enseigne la Pitman, la Perin, etc.

Mademoiselle Médora Lefebvre, élève du professeur depuis trois mois seulement, a écrit sous la dictée de celui-ci, un ariet inconnu, à une vitesse de

167 mots à la minute; elle a relié ses notes avec une facilité remarquable en une minute et vingt secondes. Ensuite, elle écrivit rapidement sur le tableau une lettre commerciale que la Révérende Sœur Marie de Portugal, auctrice de Monsieur Perrault, a lu sans hésitation aucune en présence de l'auditoire qui fut émerveillé du résultat.

Pour terminer, le professeur expliqua comment la sténographie, matière si éminemment importante aujourd'hui, devrait être enseignée. Il importe donc, dit-il, que les professeurs sachent comment enseigner la sténographie. Il félicite la Mère Supérieure de l'avoir, à l'instar de plusieurs autres institutions, invité à donner une leçon aux nombreux professeurs présents.

Après la conférence qui dura deux heures, la Révérende Mère Supérieure accompagnée de la sœur Marie de Portugal, fit visiter toute l'institution aux invités qui furent émerveillés en voyant les immenses salles de réception où l'on pouvait admirer des peintures d'une rare beauté dues au pinceau de quelques religieux de la communauté. La chapelle, qu'on devrait plutôt appeler église, est d'une beauté remarquable. La salle des spectacles est immensément grande et possède des scènes magnifiques, œuvres des religieux.

On compte vingt-sept pianos, deux harpes, etc.; somme toute, le couvent de Ste-Anne est sans contredit une des plus belles maisons d'éducation de la province.

Une ex-élève.

NOMME MARGUILLIER

St-Chrysostôme, 17. — A une assemblée des Frères-Tenanciers de la paroisse de St-Jean-Chrysostôme, comté de Chateauguay, M. Ludger Gagné, du village, a été élu marguillier en remplacement de M. François Poirier. Daniel BIGRAS.

COMMERCE ET FINANCE

ANNEE DE PROGRES POUR LA BANQUE D'HACHELAGA

Le rapport annuel soumis à l'assemblée des actionnaires démontre que le développement de cette institution financière canadienne se poursuit avec régularité.

A midi, à eu lieu, dans les bureaux de la Banque d'Hachelaga, rue Saint-Jacques, l'assemblée annuelle des actionnaires de cette institution financière canadienne.

Le trente-neuvième rapport annuel que les Directeurs de la Banque d'Hachelaga viennent de soumettre aux actionnaires, montre que les progrès et le développement de cette institution financière se poursuivent avec régularité, tout en prenant plus d'ampleur d'année en année.

L'émission de \$1,000,000 de capital de la banque à \$150.00 a été entièrement souscrite et payée. Vingt-six succursales régulières et dix sous-agences ont été ouvertes au cours de l'année, dont 8 à Montréal, 21 dans la Province de Québec, 4 dans la Province d'Ontario, 2 dans l'Alberta et 1 dans la Saskatchewan.

Le public qui confie ses épargnes à la banque et les actionnaires verront avec satisfaction l'application de certaines dispositions de la nouvelle "Loi des Banques" relatives à la nomination de vérificateurs, ayant pour mission de contrôler l'état financier de la banque et qui avisent d'une manière indépendante les directeurs sur les méthodes administratives et financières. Cette loi est proposée de changer la date de l'assemblée des actionnaires, qui aurait lieu le 15 janvier ou le jour juridique suivant, afin de donner aux vérificateurs le temps nécessaire pour contrôler les états qui leur seront fournis.

Les profits nets de l'année 1913 s'élevaient à \$334,700.04 soit \$33,083.72 d'augmentation sur l'année précédente. Il a été porté \$625,000 au fonds de réserve ce qui donne un total de \$3,625,000 pour ce fonds. Le total des dépôts au 30 novembre 1913 était de \$20,165,023.68 contre \$20,417,146.42 à la même date en 1912.

LA MATINEE A LA BOURSE DE MONTREAL

On a remarqué, ce matin, un peu plus d'activité à la Bourse, et cette activité est due en grande partie à une hausse légère, sur presque toutes les valeurs. Le Pacifique a gagné 1.4 point sur le cours d'hier, atteignant et même dépassant d'une légère fraction 218; le Power a suivi cet exemple et a aussi gagné un peu plus d'un point. La hausse s'est aussi fait sentir sur le Richelieu, le Brésilien et quelques autres valeurs, mais par contre l'Iron, après quelques fluctuations a chuté avec une légère fraction en baisse. L'activité n'a pas été appréciable, à l'exception de quelques ventes du Pacifique et de l'Ottawa Power, mais en général la hausse s'est fait sentir sur presque toutes les valeurs et les cours sont restés très fermes.

LETTRE FINANCIERE DE L. G. BEAUBIEN & CIE

Montréal, 13 décembre 1913.

La Bourse demeure sous la hantise de la question financière qui oppose au mouvement spéculatif un obstacle infranchissable et ralentit, chaque jour un peu plus, l'absorption de nos valeurs par le portefeuille. Il convient toutefois de signaler divers symptômes de très prochaines détente monétaire. Déjà certaines banques s'apprêtent à émettre de nouvelles obligations à court terme, ce qui leur permettra de leur prêter à vue des sommes relativement importantes. Or à cette période de l'année l'argent est d'habitude assez rare en raison des lourds échecs de fin de mois. D'autre part le gouvernement français vient d'autoriser l'émission d'un emprunt turc ce qui permet de croire que la mise en suspens de l'emprunt national aura pour effet de retarder indéfiniment les émissions balkaniques.

Trois valeurs, au cours de la semaine ont surtout attiré l'attention: le Pacifique, le Iron et le Steel of Canada. Aucune n'a vraiment été causée de surprise, mais chacune a renforcé si possible, la confiance que la clientèle a en elle.

Pacifique Canadian: Les certificats ont été accueillis avec une certaine surprise. On croyait généralement qu'une nouvelle émission ne serait pas lancée avant deux ans. Les actionnaires ont lieu d'être pleinement satisfaits du conseil d'administration et doivent lui faire confiance entière. Le certificat comportant un placement de tout premier ordre à rendement relativement élevé, il y a de leur intérêt de souscrire à l'émission. Si toutefois ils n'ont pas les disponibilités nécessaires, ils ont la ressource de vendre leur "droit" de souscription à l'émission et d'encaisser ainsi \$4.00 par action.

A signaler que cette émission n'obtient en rien les recettes ordinaires de la compagnie, puisque les certificats sont garantis par les valeurs à échoir sur les terres vendues à tempérament. Il ne faut pas oublier que les recettes nettes du Pacifique ne doivent pas dépasser 10% sans qu'un prélèvement du gouvernement intervienne. Cette émission apparaît donc comme le seul moyen à la disposition de la compagnie pour distribuer une prime déguisée à ses actionnaires. Il s'en suit que le Pacifique Canadien est toujours la première de nos valeurs et que nous en conseillons la mise en portefeuille.

Il est à prévoir que d'ici quelques mois l'industrie va subir le contre-coup de la tension monétaire. Le marchand de gros qui le déstabilise paie mal, ne commande plus à l'usine et la production forcément se ralentit. Tel est l'ordre de choses sur lequel les baissiers basent leur campagne, et c'est ainsi qu'ils attaquent la plus grande de nos valeurs industrielles. Etant adroitement les faits d'hypothèse calomnieux, ils affirment que les commandes vont lui manquer et qu'elle sera dans le cas de suspendre son prochain dividende. Et tout d'abord nous dirons que le dividende du Dominion Steel a été accueilli sans surprise: les actionnaires étant parfaitement au fait de l'augmentation de \$400,000 au chapitre des recettes du semestre. Sachant que les recettes permettraient la répartition du divi-

UNE SUCCURSALE DE LA NATIONALE

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE PARIS COMMENCERA BIENTOT A FAIRE DES OPERATIONS A MONTREAL.

Un représentant du "Devoir", au cours d'un interview avec M. J. E. Clément, directeur-gérant de la compagnie d'assurance contre le feu la Mont-Royal, a appris, ce matin, qu'après des négociations entreprises par M. Clément, au nom de la compagnie Mont-Royal, la compagnie d'assurance contre le feu "La Nationale de Paris", avait décidé d'ouvrir une succursale à Montréal.

"La Nationale de Paris" est une compagnie puissamment riche, qui fut fondée en 1820 sous le nom de "Compagnie Royale des Incendies". En 1849 après la révolution, elle changea son nom en celui qui la désigne actuellement.

Le capital de "La Nationale de Paris" est de dix millions de francs et son actif est de trente-cinq millions de francs. Parmi ses directeurs, elle compte six puissants banquiers français au nombre desquels se trouvent le baron Rostkisch, le baron Hottinguer, M. Philippe Verne et aussi trois régents de la Banque de France.

Les opérations de la Nationale commenceront à Montréal vers le commencement de janvier prochain, aussi tôt que la compagnie aura obtenu sa licence du gouvernement. Il y a déjà deux autres compagnies d'assurance françaises qui font actuellement des opérations à Montréal. Ceci est un indice certain, d'après M. Clément, que le Canada jouit d'une excellente réputation en France. On peut donc à voir un magnifique champ pour les affaires.

LES PRODUITS DE LA FERME

LA DEMANDE POUR LES OEUFS ET LA VOLAILLE EST BONNE DE MEME QUE LES PRIX SONT FERMES.

LES OEUFS.—On a reçu hier, 650 caisses d'œufs contre 298 le même jour de la semaine précédente et 211 le jour correspondant de l'an dernier. Le ton du marché reste très ferme, avec un commerce assez actif, pour la consommation locale.

Nous cotons les prix comme suit: Oeufs strictement frais... 35c à 60c Oeufs choisis... 37c à 38c Oeufs mirés, No. 1... 33c à 34c Oeufs mirés, No. 2... 25c à 27c

LA VOLAILLE.—Par suite de la température froide qui est revenue depuis quelques jours, on constate une amélioration dans la demande pour les volailles et comme les offres sont bonnes, le commerce est assez actif, à des prix fermes.

Nous cotons les prix comme suit: Dinde à la livre... 20c à 23c Canards à la livre... 16c à 18c Poulets à la livre... 12c à 14c Poules à la livre... 10c à 14c Oies à la livre... 13c à 15c Dindes vivants à la livre... 19c à 20c Poulets vivants à la livre... 12c à 15c Poules vivantes à la livre... 12c à 15c Oies vivantes à la livre... 14c à 15c

LES VIANDES.—Le ton du marché pour les viandes abattoires, de la campagne, est plus fort et les prix ont une tendance à la hausse, par suite de l'augmentation de la demande pour toutes les lignes et aux quantités quel que peu limitées à venir.

Bœuf, quartier de derrière... 9c à 10c Bœuf, quartier de devant... 8c à 7c Agneau... 13c à 14c-2 Mouton... 9c à 11c Veau... 10c à 15c

LA BANQUE DES MARCHANDS

L'assemblée annuelle des actionnaires de la banque des Marchands qui avait été tout d'abord annoncée, comme devant avoir lieu aujourd'hui n'aura lieu qu'en mai prochain. Par suite d'une décision des directeurs de la banque, la fin de l'année fiscale a été fixée à cette date du 30 avril, alors que les livres de la banque sont fermés pour le rapport annuel.

UN NOUVEAU CAPITAL POUR L'OTTAWA POWER

Au cours d'une réunion qui a eu lieu hier, des directeurs de l'Ottawa Light, Heat & Power Co. ont annoncé qu'une nouvelle émission de capital, pour un montant de \$700,000, serait offerte au pair aux actionnaires, enregistrés le premier mars prochain. Le premier paiement de 20 pour cent sur cette émission deviendra dû le 1er avril et les autres 20 pour cent seront payés le 1er mai. De chacun des quatre mois suivants.

En même temps que l'on annonçait cette nouvelle émission, les directeurs déclaraient le dividende trimestriel régulier de 2 pour cent, de même qu'un bonus de 1 pour cent.

L'annonce de cette nouvelle émission de capital a été une surprise sur le marché, d'autant plus qu'en mai dernier la compagnie avait déjà émis un emprunt de \$800,000. Dans l'espace d'une année le capital de cette compagnie est passé de \$2,000,000 à \$3,500,000.

Le but de cette nouvelle émission, assure-t-on, est pour les dépenses entraînées par le développement des installations pour l'électricité et pour le gaz.

LA CALGARY POWER CO.

Londres, 17 — On demande des souscriptions pour un emprunt de £166,400, par la Calgary Power Company, Limited. L'emprunt est divisé en obligations comportant première hypothèque à 5 pour cent, à 90 et fait partie d'une commission totale de £166,400 qui deviendra due le 1er janvier 1914. Le revenu provenant du pouvoir fourni à la ville de Calgary, sera seul suffisant, assure-t-on, pour payer plus que l'intérêt annuel sur les obligations. Ces obligations sont mises sur le marché par la Royal Securities Corporation.

DOMINION CANNERS

Il semble entendu que les bénéfices de la Dominion Canners, pour l'année terminant le 31 décembre, démontrent un surplus après que les dividendes et autres obligations seront payés. Les bénéfices ont été quelque peu affectés par la baisse des prix dans le cours de l'année, mais ils sont considérés tout de même comme satisfaisants.

LA BOURSE IMMOBILIERE S'AFFRME A MONTREAL

Le premier banquet annuel des agents d'immeubles a lieu hier soir à l'hôtel Place Viger et remporte un succès de tout premier ordre. Une belle réunion d'hommes d'affaires et une série de discours éloquentes et surtout pratiques.

UNE VISITE DU MAIRE LAVALLÉE

Comme le disait plaisamment dans son discours hier soir, M. Guv Asselin, la Bourse Immobilière de Montréal, avec à peine quelques mois d'existence, est parvenue à faire un véritable miracle, en réunissant, un jour par année, pour discuter ensemble toutes les questions de catégorie d'individus, qui pendant les 364 autres jours de l'année se mangent entre eux.

Mais ce qui est aussi pour ainsi dire un miracle, c'est qu'une corporation encore si jeune ait atteint aussi rapidement un succès. Les opérations immobilières datent de peu, à Montréal, mais dans un laps de temps très court, leur influence s'est fait tellement sentir dans la Métropole canadienne qu'elles s'imposent à l'attention de tous. Les agents d'immeubles jouent un rôle important maintenant et la fondation de la Bourse Immobilière, institutrice de la belle manifestation dans le monde des affaires, devient une institution avec laquelle il faudra compter à l'avenir.

Le premier banquet annuel de la Bourse Immobilière hier soir, au Viger, marque d'une façon mémorable l'entrée de cette corporation dans le monde des affaires et la fait qu'avec relativement peu de travail, les organisateurs, au nom de la Bourse Immobilière, aient pu réunir au-delà de 400 convives autour des tables du banquet, après avoir eu comme très encourageant pour l'avenir.

La Bourse Immobilière inaugurait, pour son banquet, la nouvelle salle du Viger, qui avait été décorée de plantes et de fleurs. La grande salle de la façade, transformée en jardin d'hiver, avait été réservée pour les dames qui de la ont assisté au banquet et entendu les discours. Le menu préparé pour la circonstance était exquis et les convives y firent largement honneur.

Les invités se sont fait un plaisir de saluer la première à être la tour du Roi, proposée par M. U. H. Dandurand, président de la Bourse Immobilière, qui présidait à la table d'honneur.

M. U. H. DANDURAND

Après avoir proposé la santé du Roi, M. U. H. Dandurand, président du banquet, fit l'historique de quelques mois, de la Bourse d'Immeubles, disant qu'elle représente actuellement une corporation d'environ 600 personnes s'occupant d'immeubles.

Cette institution s'occupe spécialement et uniquement de questions immobilières. A propos de la vitalité de l'immeuble à Montréal, M. Dandurand dit que la construction est en progression constante, ainsi qu'il résulte de l'examen des derniers mois, ce qui signifie en d'autres termes que l'immeuble est en pleine valeur et qu'il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

D'un autre côté, dit M. Dandurand, l'attitude des banques relativement à l'immeuble tend à se modifier, car on semble avoir compris que paralyser cette sphère d'action entraînerait à des complications nombreuses.

En terminant, M. Dandurand s'estime heureux du résultat qu'il constate ce soir et voit avec plaisir que la Bourse de l'immeuble, fondée il y a exactement un an, a pris des proportions plus considérables qu'il ne se l'imaginait lors de sa fondation. Il termine par un toast à l'heureux avenir de la Bourse d'Immeubles.

Avant de prendre son siège, M. Dandurand rend un hommage public au dévouement bien connu de M. Orlivie, J. B. Pelouquin, J. B. Légaré et O. Asselin, qui se sont tant dépensés pour établir sur une base absolument solide la Bourse d'Immeubles.

A cet instant, le maire Lavallée fait son entrée dans la salle et, après avoir passé un moment avec les agents d'immeubles, avant de prendre le train pour Québec.

L'entrée du premier magistrat de la ville fut saluée par de chaleureux applaudissements et M. Dandurand, après avoir invité M. Lavallée à s'asseoir à sa droite, demanda aux convives la permission d'intervenir l'ordre des santés, afin de permettre au maire d'adresser quelques mots aux agents d'immeubles.

Le vice-président de la Bourse Immobilière parla brièvement des relations qui doivent exister entre la ville de Montréal et les agents d'immeubles, par le moyen de la Bourse Immobilière pour l'amélioration et l'arrondissement de la Métropole et cède la place au maire.

M. L.-A. LAVALLÉE

M. Lavallée n'a que quelques minutes à sa disposition pour adresser la parole, mais il remercie la corporation tout entière, dont il est l'invité, du bon accueil qu'on lui fait. Cependant, le maire reproche aux agents d'immeubles l'état d'enfer qui règne actuellement dans les sphères municipales, mais par contre, il ne manque pas cette occasion de faire remarquer que, cependant, les agents d'immeubles sont des propagateurs et qu'ils ont fait beaucoup de bien à la ville de Montréal.

M. Lavallée laisse M. Godfrey en annonçant finalement cette grosse nouvelle que demain soir peut-être la Montreal Water Co. sera probablement la propriété de la ville.

M. GODFREY

M. Godfrey prend alors la parole et donne aux agents d'immeubles tout le crédit qui leur est dû dans le développement de la métropole qui, sous leur impulsion, a pris d'énormes proportions.

M. L.-A. LAPOINTE

L'échevin L.-A. Lapointe demande à l'assemblée qu'il lui soit fait une véritable ovation, avant de prendre également le train pour Québec, dit ensuite quelques mots en faisant ressortir surtout ce que fait la ville pour aider les transactions immobilières et qu'il est heureux de le faire et qu'il ne voudrait que mieux pour le bien de la ville en général.

M. SHEPPERD

Le banquet reprend alors le cours

qu'on lui avait tracé et M. O. Asselin succède à M. Lapointe, dont le départ est vivement applaudi.

M. ASSELIN

M. Asselin prend la note absolument humoristique et s'en tire fort bien. Faisant d'abord ressortir toute l'importance de Montréal, il fait ensuite judicieusement remarquer la toute-puissance de la double administration civique de la métropole qui a un budget énorme à sa disposition.

L'administration actuelle a son bon côté, dit M. Asselin, attendu que grâce à son allure complexe elle a toujours cela de bon que l'on a chance d'y voir clair. Cependant comme on a pu le remarquer, lorsqu'il y a bisbille entre échevins et commissaires, les agents d'immeubles "écopent" et cela règle la question.

Si la position du courtier d'immeubles est délicate et si nous marchons toujours au point de vue "commission", il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que cette question communale soit absolument dans l'ordre des choses.

Parmi les questions à l'ordre du jour, la loi des pavares, celle des expropriations, sont d'une importance extrême, c'est pourquoi les agents d'immeubles ont senti le besoin de se resserrer, de se grouper et de défendre leurs intérêts.

Après tout, dit M. Asselin, les agents d'immeubles valent bien les autres, s'il y a eu quelques abus chez eux, ils ont été rares, et la plupart des agents méritent tous les éloges à leur activité, à leur travail.

En terminant, M. Asselin parle de quelques réformes qu'il juge, pour sa part, absolument nécessaires: Une évaluation foncière établie pour trois années, choix judicieux des évaluateurs par la ville, désignation d'un plan d'ensemble pour la métropole. Puis il fait l'éloge de la Bourse Immobilière et trace le programme futur qu'elle doit se proposer: celui de la beauté, de la grandeur et de la prospérité du Greater Montréal.

M. Dandurand lit alors des lettres d'excuse de sir Lomer Gouin, M. Teller, sir William Van Horne, J. Beaulieu, maire d'Outremont, etc., etc.

M. G. DESAULNIERS

M. G. Desaulniers est appelé à proposer la santé du Parlement provincial. A ce propos, M. Desaulniers se demande si en ce faisant le Parlement provincial est malade, il est en tout cas fort perplexé sur ce point et prétend que les opinions diffèrent beaucoup, suivant les personnalités. Il préférerait de beaucoup porter la santé du Parlement à ce seul titre de Parlement, sans couleur politique, dans ces conditions ce serait pour lui une bien douce tâche.

Le Parlement de Québec a un grand rôle à jouer, il faudrait d'abord et avant tout qu'il fut composé d'hommes instruits, intègres, indépendants, car notre province, notre ville, sera demain ce que le Parlement d'aujourd'hui la fera.

L'HON. DR GUERIN

L'hon. J. J. Guérin, ancien député, ancien ministre provincial, ancien maire de Montréal, répond à cette dernière santé. En parlant des progrès réalisés durant les dernières années dans la métropole, le Dr Guérin fait entrevoir toute la part qu'il en revient à la corporation immobilière et fait également remarquer qu'un des grands points à élucider, touchant à la fois à toutes les politiques, c'est d'abord et avant tout de mettre en relation toutes les différentes races composant la population de la métropole, pour en arriver définitivement à former un tout compact pour le plus grand bien et la prospérité de Montréal.

Comme intermède fort goûté, après cette série de discours, M. Mendoza Langlois chante une romance très applaudie.

M. JOHNSON

M. Johnson, de Johnson et Dagenais, propose ensuite la santé des invités et fait spécialement l'éloge du banquet en appuyant sur le succès qu'il a obtenu, démontrant plus qu'il n'est nécessaire l'importance de la Bourse de l'immeuble, née d'inter seulement et prenant d'année en année plus de grands institutions de Montréal.

L'HON. M. CASGRAIN

L'hon. sénateur Casgrain, répondant à la santé des invités, comme il est tard, veut éviter de faire de l'éloquence, surtout, dit-il, devant des agents d'immeubles qui se connaissent eux-mêmes fort éloquentes et s'entendent très bien à faire mousser leur marchandise. Il veut féliciter néanmoins tous les agents d'immeubles pour leur magnifique banquet et particulièrement les organisateurs de cette splendide manifestation dans la métropole, qui a un équivalent à dire que la sphère immobilière est en encore à ses débuts et qu'elle a droit à envisager l'avenir avec confiance, malgré la crise passagère que nous traversons et qui n'a qu'une influence absolument nulle sur l'immeuble en général, qui a sa valeur, la garde et la gardera.

M. AD. FORTIER

M. Adolphe Fortier, président de la Chambre de Commerce, succède au sénateur Casgrain. La Bourse d'immeubles a joué jusqu'ici un rôle très important quoique relativement court encore, dit-il, en ce sens qu'elle a affirmé le rôle de la métropole et lui a donné une solidité qu'on ne connaît pas auparavant. M. Fortier est heureux en outre de témoigner publiquement toute sa sympathie à la Bourse Immobilière.

Personnellement, il serait heureux de voir toutes les institutions similaires se rencontrer plus souvent, elles auraient, dit-il, intérêt à le faire et cela ne vaudrait que mieux pour le bien de la ville en général.

M. SHEPPERD

M. M. Shepperd, représentant le

L'EDIFICE DU TRUST MARCIL



LE PROCHAIN EDIFICE MARCIL AU SQUARE VICTORIA.

Le quartier des affaires de la Métropole va s'ornier d'un nouvel édifice. En effet, le "Trust Marcil" vient de rendre publics, les détails du projet qu'il se propose d'élever sur la rue St-Jacques en face du square Victoria, sur le site autrefois occupé par le Montreal Herald.

L'endroit choisi pour l'érection de cet édifice, est un des plus beaux de la rue St-Jacques. Le nouvel édifice aura une très jolie façade, qui fait honneur aux architectes qui l'ont imaginée, MM. Ed. et W. S. Maxwell. Le coût de la propriété, lorsque l'édifice sera construit, sera d'environ un million de dollars. La façade sera en terra-cotta et toute la structure sera en béton armé, absolument à l'épreuve du feu. On y installera des systèmes absolument modernes, pour la ventilation, le chauffage et l'éclairage, de même que certaines améliorations, pour ainsi dire indispensables, dans un édifice moderne, de cette nature. Un superbe escalier de marbre conduira aux voûtes de sûreté de la compagnie, qui seront construites d'après les méthodes les plus modernes, à l'épreuve des voleurs. Dans le voisinage des voûtes de sûreté sera installée une luxueuse salle d'attente. Les couloirs seront lambrissés de marbre du Tennessee. La but principal des architectes a été surtout, de procurer la meilleure lumière possible, pour tous les recoins de l'édifice, de même qu'un système de ventilation, pour chaque bureau particulier. On n'a pas ménagé pour cela l'espace requis, au détriment même de l'espace à louer.

LE PRIX DU BEURRE

Il est arrivé hier, 549 boîtes de beurre contre 668 la semaine dernière et 732 la semaine précédente. Le ton du marché reste ferme avec un bon volume d'affaires pour la dépense locale, mais la demande venant de l'extérieur est pa-

Nous cotons les prix comme suit: Crémiers de 1er choix 28c à 29c Crémiers de 2e choix 28c à 29c-4 Crémiers de 3e choix 27c à 28c-4 Beurre de cuisine 23c à 24c

BOURSE DE MONTREAL

Ces cours nous sont fournis par M. Fortier, Beaulieu & Cie, banquiers et agents de change, membres de la Bourse de Montréal, Edifice Royal Insurance.

VENTES DE L'AVANT-MIDI.

STOCK COMMUN
Bell Telephone — 13 à 142-1-2.
Can. Pacific — 25 à 218-1-8, 125 à 218-3-8, 100 à 218-1-4, 75 à 218-1-8, 25 à 218, 50 à 218-1-8, 25 à 218, 100 à 218-1-8, 25 à 218, 21 à 217-3-4, 100 à 218, 10 à 217-3-4, 25 à 218, 50 à 218-3-8, 50 à 218-3-4, 45-32, 2 à 43-16, 753 à 43-32, 325 à 43-16.
Bradford — 75 à 84-1-2.
Ottawa L. H. & P. — 1 à 170, 10 à 169-3-4, 35 à 169-2-50, 169 à 169, 10 à 169-3-4, 60 à 168, 1 à 170, 50 à 168.

Power — 15 à 215, 110 à 216.
Rich & Ont. — 125 à 111, 5 à 111-2, 5 à 112, 50 à 111-2, 50 à 111-3-4.
Toronto Ry. — 45 à 135.
Canada Cement — 5 à 28-1-8, 70 à 28-1-4, 5 à 28, 25 à 28-1-4.
Dom. Canners — 25 à 63-1-4.
Dom. Textile — 25 à 81-1-2, 5 à 82.
Lake of Woods — 10 à 128-1-4.
Steel Corp. — 30 à 38-1-2, 50 à 38, 5 à 37-1-2.
Tooke Bros. — 25 à 23.

PREFERENTIEL

Canada Cement — 30 à 91.
Can. Cottons — 5 à 74.
Dom. Textile — 5 à 103.
Ogilvie — 3 à 117.
Sher. Williams — 10 à 99-1-2.

OBLIGATIONS

Mont. Power, 4 1/2% \$1,000 à 98.
Mont. Tram. Deb. — \$1,000 à 77.
Winnipeg Elec. — \$2,000 à 98.
Banques — Commerce, 6 à 201; 20 à 201; 5 à 201; 5 à 200-3-4; 2 à 200-3-4; 5 à 200-3-4; 25 à 200-1-2.
Montreal — 12 à 150; 2 à 150.
Montreal — 2 à 230; 2 à 230; 21 à 230-1-2 à 230; 3 à 230.
Quebec — 5 à 120.

VENTES D'HIER APRES-MIDI.

C. P. R. — 25 à 216-1/2; 50 à 216-1/2; 75 à 216-1/2; 25 à 216-1/2; 25 à 216-1/2; 25 à 216-1/2.
Royal — 20 à 219-1/2.
Detroit — 10 à 70.
Brazilian — 125 à 84.
Ottawa Power — 25 à 107.
Power — 310 à 214-1/2; 25 à 214-1/2.
Ames Holden — 10 à 10.
Can. Converters — 50 à 89.
Pennam — 80 à 50.
Scotiabank — 25 à 75.
Steel Corp. — 150 à 39; 75 à 38-1/2.
Can. Cots. pfd. — 40 à 74.
Can. Cement pfd. — 25 à 90-1/2.
Steel Co. of C. pfd. — 25 à 80-1/2.
Bonds: Bell Tel. — \$2,000 à 97; \$500 à 97.
Can. Cement — \$2,000 à 96.
Sherwin Williams — \$2,000 à 98.
Banques: Montreal — 10 à 170.
Royal — 20 à 219-1/2.
Mines: Crown Reserve — 500 à 123.
VALEURS NON INSCRITES.
Wayagamack — 100 — 26 à 24.
Porcupine — 150 — 125; 75 à 126.

LA VIE SPORTIVE

UN COMBAT ACHARNE CE SOIR AU PARC

Les deux bouillants luttteurs Cazeaux et Wm Hokuf vont se mesurer dans un match deux dans trois à finir, au genre libre. — Mercier fera face à Fowler.

INTERESSANTES PRELIMINAIRES

La question de supériorité qui va être tranchée ce soir au Parc Sohmer passionne à un haut degré les esprits. En ce moment et très nombreux sont les sportsmen qui ont ces jours-ci retenu leur siège pour assister à cette grande rencontre appelée évidemment à un grand retentissement tant en notre pays qu'aux Etats-Unis et jusqu'en Europe.

On croyait encore ces jours derniers que Cazeaux ne fût pas suffisamment rétabli pour hasarder les chances d'un combat avec un aussi vicieux adversaire que l'est Wm Hokuf. Fort heureusement, on peut compter maintenant que le Béarnais ne sera pas handicapé ce soir par le mal dont il a souffert récemment, provenant d'excès de fatigue. Il est bien reposé et aussi bien disposé à répondre du tac au tac aux invitations pressantes du Bohémien.

Puisque Cazeaux se dit disposé et en belle humeur bataillera-t-il va y avoir de l'excitation et un beau carnage ce soir au Parc Sohmer. Comme on le sait, la rencontre sera deux dans trois à finir, au genre libre.

Avant cette rencontre, Mercier se lancera à l'assaut contre Fowler qui donnera tent de fil à retordre à Cazeaux. Ce match sera aussi très excitant.

Comme lever de rideau il y aura, suivant la coutume, de jolies rencontres préliminaires entre luttteurs locaux, de divers poids.

Les portes du Parc Sohmer s'ouvriront un peu avant 7 hrs. Pour éviter tout désordre, il sera sage de se rendre de bonne heure au Parc !

UNE BELLE SÉANCE

Huit combats de boxe au programme de vendredi. — Le Club Athlétique est certain d'un grand succès en raison de l'excellence du programme.

Le programme de boxe de vendredi, au Club Athlétique Canadien, a été laissé à désirer, à cause du manque d'énergie de certains pugilistes. Aussi la direction du Club s'est-elle efforcée d'assurer un meilleur spectacle cette semaine et, selon toutes probabilités, les succès couronneront dignement ses efforts.

Les rencontres au programme sont les suivantes :

Pappe vs Kimbler, 145 livres, 10 rondes.

Kid Herman vs Beaulieu, 135 livres, 6 rondes.

DANS LA CLASSE "B"

Voici les résultats des parties classées hier soir dans les séries de la classe "B", de la M.B.A. :

O.P.R. No. 1.

Pelleier	136	125	157	468
Doiron	142	159	218	519
Houde	125	150	212	507
Germain	135	164	207	506
Hornier	119	175	119	413
Totaux	767	783	828	2378
Moyenne d'équipe	474.6			

Lapointe	191	161	196	548
E. Bernier	127	163	157	447
A. Bernier	162	122	234	518
Morin	136	147	108	391
J. Bernier	173	167	186	526
Mercier	155	155		
Totaux	787	760	802	2349
Moyenne d'équipe	469.8			

Brodeur	144	156	105	405
Guernon	120	147	157	424
Montezano	203	164	172	539
Balthazar	160	127	148	435
Paradis	189	155	148	492
Totaux	816	749	730	2295
Moyenne d'équipe	459.8			

Ferguson	118	100	308	
Cullen	97			
Ménies	150	159	156	465
Loranger	157	170	135	462
Goble	145	145	133	423
Currie	155	150	137	442
Totaux	707	742	751	2200
Moyenne d'équipe	440			

Beaver Colts	147	136	206	489
McCallum	148	129	136	413
Moyer	147	171	170	488
M. Moyer	164	134	140	438
Sharp	116	125	122	363
Totaux	722	695	774	2191
Moyenne d'équipe	438.2			

Kaufman	113	138	206	508
Curran	150	138	158	446
F. Curran	145	134	166	505
Sparye	168	181	189	538
Boisson	182	156	167	505
Totaux	758	685	886	2502
Moyenne d'équipe	500.4			

McBrearty, J.	152	147	149	448
Biron, E.	179	158	194	531
Birtles, W. E.	159	147	132	438
Chisholm, J.	182	189	157	528
Chayton	167	160	151	478
Totaux	839	801	783	2423
Moyenne d'équipe	484.6			

J. A. Holmgren	183	137	183	503
M. Darling	204	180	168	552
T. Y. Campbell	181	198	194	573
M. S. Benson	161	149	141	451
A. J. Ayer	161	124	152	437
Totaux	890	938	838	2666
Moyenne d'équipe	533.2			

A. J. Perkins	195	148	184	527
J. A. Bean	145	147	160	452
Chabonneau	128	133	161	422
C. Labadie	135	202	177	514
J. Brodeur	167	169	152	488
Totaux	770	809	858	2437
Moyenne d'équipe	487.4			

E. Snow	202	144	147	493
L. Allo	139	143	120	402

LES RENCONTRES DE LA SEMAINE

MERCREDI

Freddie Duffy vs Billy Wagner, Windsor, Ont.

Sailor Petroskey vs Young Benz, Butte.

Terry McGraw vs J. Dohan, Baltimore.

Willie Beecher vs Jimmy Duffy, Buffalo.

Harry Pierce vs Young Driscoll, Brooklyn.

JEUDI

Matty Baldwin vs Phil Brock, Akron.

Snapper O'Neill vs Young Brown, et Mike Malia vs Dick Peters, New York.

Tiger Young vs Young Hugo, Kellev, Augusta, Me.

Bill Kennedy vs Dan Dally, Williamsport.

VENDREDI

Ad Wolgast vs Charles White, Milwaukee.

Jack Johnson vs Jim Johnson, Paris.

Zulu Kid vs A. McCoy, Brooklyn.

Charles Sheppard vs H. Kelly, Portland, Me.

Bill Fleming vs M. Glover, Providence.

Harry Donahue vs M. Sheridan, Kansas City.

SAMEDI

Sam Langford vs Joe Jeannette, Paris.

Joe Borrell vs Houck, Philadelphia.

Bob Mohr vs J. Howard, J. Flynn vs Johnnie Lott et Frankie Burns vs Dutch Brandt, Brooklyn.

A LA PISTE DE CHARLESTON

1ère course, \$300, 5-1-2 furlongs : 1er, Bulgarian, 115, Pickett, 7 à 1. 2 à 1 et 3 à 1. 2e, Al Jones, 115, Glass, 9 à 1. 3e, 1 à 2. 4e, CHH Mald, 112, McTaggart, 5 à 1. 5 à 3 et 3 à 5. Temps : 1.09. Sir Cal. Caladore, Kettie Drum, Masena, Dick's Pet et Jessal ont aussi couru.

2ème course, \$300, 5-1-2 furlongs : 1er, Loan Shark, 108, Franch, 4 à 5. 2 à 1 et 3 à 1. 2e, Loretta Dwyer, 89, Murphy, 20 à 1. 3 à 1 et 5 à 2. 3e, Service, 108, Martin, 9 à 2. 4 à 5 et 9 à 20. Temps : 1.08.55. Ryce Straw, Snowflake, Heathstone, Combing Coon et Harry McIntyre ont aussi couru.

3ème course, \$300, 5-1-2 furlongs : 1er, Amecio, 108, Corey, 12 à 1. 2 à 1 et 7 à 10. 2e, Amoret, 113, Hanover, 7 à 2. 3 à 10 et 2 à 5. 3e, Deduction, 111, Glass, 30 à 1. 10 à 1 et 7 à 2. Temps : 1.09. Brian Path, Ann Tilly, Ivley, Chester Krum et Robert Bradley ont aussi couru.

4ème course, \$400, 6 furlongs : 1er, L.H. Adair, 105, Buxton, 30 à 1. 8 à 1 et 7 à 5. 2e, Winning Witch, 109, Goose, 13 à 2. 3 à 4. 3e, Celesia, 105, Martin, 6 à 1. 8 à 5 et 17 à 10. Temps : 1.15. Star Actress, Bastante et Ivan Gardner ont aussi couru.

5ème course, 7 furlongs : 1er, Lost Fortune, 106, Turner, 8 à 2. 1 à 1 et 1 à 4. 2e, Dehest, 104, McTaggart, 9 à 5. 1 à 2 et 1 à 4. 3e, Stellata, 106, Miller, 7 à 1. 11 à 5. 4 à 5. Temps : 1.29.35. Ada, Patty Regan, Tranta et Sincle May ont aussi couru.

6ème course, 1 mille et 70 verges : 1er, Linbrook, 101, McTaggart, 6 à 5. 2 à 1 et 3 à 5. 2e, Earl of Savoy, 106, Doyle, 40 à 1. 75 à 1. 5 à 1. 3e, Gold Treasure, 109, Davenport, 40 à 1. 15 à 1. 5 à 1. Temps : 1.48. L.S. Ralph, Lind, Dynamite, Dr Dougherty, Knight et Uncas et Stenter ont aussi couru.

Totaux	813	839	841	2493
Moyenne d'équipe	498.5			

C.P.R. 2.

Black	179	166	160	505
Walsh	175	165	170	510
Gros	148	182	168	498
Glover	166	165	163	494
Gough	170	153	172	495
Jarvis	154	174	168	496
Totaux	813	839	841	2493
Moyenne d'équipe	498.5			

C.P.R. 2.

Black	179	166	160	505
Walsh	175	165	170	510
Gros	148	182	168	498
Glover	166	165	163	494
Gough	170	153	172	495
Jarvis	154	174	168	496
Totaux	813	839	841	2493
Moyenne d'équipe	498.5			

LIGUE DES IMPRIMERIES

Eason	140	118	224	
Robinson	174	139	153	
Pogarty	166	119	131	
Brittain	207	137	184	
Raymond	161	163	128	
Totaux	848	736	817	
Moyenne d'équipe	481.1			

La Patrie

Bruneau	135	172	138	
Dupuy	146	195	205	
Pelleier	146	193	149	
Davignon	174	144	159	
Léveillé	221	154	146	
Totaux	822	859	797	
Moyenne d'équipe	495.3			

Star Rouge

Loughren	111	149	138	
Tatley	152	130	178	
Pitzgerald	127	158	158	
Carter	116			
Coady	158	141	152	
Wright	156	181		
Totaux	694	714	867	
Moyenne d'équipe	443			

Herald

Switzer	224	135	169	
Pyke	138	151	177	
Houghton	181	171	148	
Johnston	143	162	147	
Vidal				
Totaux	872	762	792	

CLUB MEILLEUR

Tous les membres du corps de club du meilleur club, sont prêts de se réunir, le 18 courant, aux salles du club pour de la se rendre au schre de la paroisse Saint-Anne. Que pas un ne manque.

DANS LE MONDE DU HOCKEY

JOUEUR SUSPENDU

Le président T. Emmett Quinn, de la N.H.A., a reçu un message du général James Murphy, de l'équipe de Toronto, lui annonçant que Macdonald avait été suspendu et qu'une amende de \$50 lui avait été imposée pour ne pas s'être rapporté à temps. Macdonald est parti de Québec l'an dernier pour aller jouer dans l'Ouest mais cette année il a été acheté par le club d'Ontario.

Macdonald a reçu avis qu'à moins de se rapporter vendredi prochain une nouvelle amende de \$50 lui serait imposée.

ILS JOUERONT A SYRACUSE

Une équipe composée de joueurs des différents clubs de la Ligue Montréal jouera deux parties à Syracuse le mois prochain. Les dates seront probablement les 10 et 11 janvier.

A LA PRATIQUE

Ottawa, 17. — Les équiépiers du club Ottawa ont eu leur première pratique hier matin au patinoir de l'avenue Gladstone. La glace était en excellente condition et huit des joueurs sous contrat étaient en uniforme.

Ainsi que certains rumeurs le laissent prévoir, Jack Darragh et Skene Roman, les deux joueurs réfractaires du Club de Hockey Ottawa, qui refusaient depuis plusieurs semaines de capituler devant les avances du gérant Percy Lesueur, ont retourné au bercail, samedi soir.

Quant à l'équipe de l'équipe locale, les clubistes intéressés et la direction de l'équipe locale auraient pu en venir, on ne sait rien de précis. Des concessions mutuelles ont dû être faites pour que cette grève en miniature prenne fin.

La nouvelle que Roman et Darragh ont décidé de prendre du service dans le camp des Sénateurs sera accueillie avec faveur par tous les sportsmen locaux. Ces deux équiépiers qui sont nés à Ottawa, jouissent d'une grande popularité ici. S'ils recouvrent leur forme de 1912, leur renommée, en baisse, l'an passé, attendra de nouveau son zénith.

Toutant la partie dont ils sont capables, Roman et Darragh figureront régulièrement au sein de l'équipe locale. Harry Broadbent jouera à l'aile droite.

Le gérant Brown, de l'Aréna de Detroit a demandé au secrétaire-trésorier de la Ligue de la Cité, M. Cecil Hart, d'envoyer une équipe à Detroit pour trois parties qui devront être jouées les 25, 26 et 27 décembre courant.

L'équipe montrealaise se composera des joueurs suivants :

Wray (Garnets), Leblanc (Hochelaga), Kirkin (Garnets), O'Grady (Garnets), Wall (Stars), Norton (Stars), Eva (St-Jacques), Lajoie (St-Jacques), Al Kelly (Stars).

M. M. Lajoie, Dandurand, E. C. St-Pierre, Eddie Deery et Harry Hyland, accompagneront l'équipe.

Le président Emmet T. Quinn vient de reconnaître officiellement que Allan Wilson, de New-Glasgow est bien la propriété d'Ottawa.

Samedi, il a informé Percy Lesueur que l'Ottawa jouait dans la Capitale, et que l'Ottawa jouait dans la mise en congé.

JOUTES A DETROIT

Le gérant Brown, de l'Aréna de Detroit a demandé au secrétaire-trésorier de la Ligue de la Cité, M. Cecil Hart, d'envoyer une équipe à Detroit pour trois parties qui devront être jouées les 25, 26 et 27 décembre courant.

L'équipe montrealaise se composera des joueurs suivants :

Wray (Garnets), Leblanc (Hochelaga), Kirkin (Garnets), O'Grady (Garnets), Wall (Stars), Norton (Stars), Eva (St-Jacques), Lajoie (St-Jacques), Al Kelly (Stars).

M. M. Lajoie, Dandurand, E. C. St-Pierre, Eddie Deery et Harry Hyland, accompagneront l'équipe.

IL APPARTIENT AUX SENATEURS

Le président Emmet T. Quinn vient de reconnaître officiellement que Allan Wilson, de New-Glasgow est bien la propriété d'Ottawa.

Samedi, il a informé Percy Lesueur que l'Ottawa jouait dans la Capitale, et que l'Ottawa jouait dans la mise en congé.

UNE BONNE MESURE

Québec, 12. — Les amateurs de hockey du Canada sont à se demander pourquoi le club de hockey Québec n'a pas eu ses sold-out comme le reste des clubs de la N. H. A. La raison en est bien simple. Les détenteurs de la Stanley Cup craignent de voir certains de leurs joueurs passer à l'étranger de la Côte du Pacifique comme les années précédentes, les engageant de bonne heure et les empêchant par là même de jouer la note au commencement de la saison, comme la chose s'est pratiquée ailleurs. La direction du Québec n'a pas hésité cette année pour engager les joueurs, Tommy Smith, Hall, Malone et Rodgers, se sont, parait-il, les jours les moins payés de la N. H. A., cette année.

CHEZ LE WANDERER

Le président Sam Lichtenhein, des Wanderers, fait l'honneur à la chasse aux joueurs qui peuvent renforcer son club. Désespérant de faire entrer, sur Ross, il s'est déplacé cette semaine pour trouver l'oiseau rare capable de remplacer le vétérinaire. Il a des vues, parait-il, sur un équiépiers de valeur, l'Est du Saint-St. Marie. Harry Hyland n'a pas encore décidé d'accepter les offres faites par les Wanderers pour ses services.

LIGUE DE LA CITE

Une assemblée spéciale de la Ligue de la Cité aura lieu ce soir. Les gérants des différents clubs ont présenté leurs listes de joueurs au président Lecours. Plus de 120 équiépiers ont été engagés jusqu'à date. On craint de ne pouvoir ouvrir la saison à la date adoptée lors de la présentation du calendrier des parties, à cause du manque de joueurs. La ligue ouvrira sa saison le 29 décembre, avec les clubs suivants aux prises : Garnets, Hochelaga, Shamrock-Champêtre et M. A. A. Vies. Les amateurs de la partie Est sont présents en grand nombre à la suite entre leurs deux clubs préférés, Arthur Lauzon, des Garnets, et son équipe, se sont encore "la" cette année, il a réuni les meilleurs équiépiers de l'an dernier et est engagé de plus deux joueurs de la ligue de la Vallée de l'Ottawa.

LE CERCLE PAROISSIAL

On soumettra plusieurs rapports importants au conseil de la Chambre de Commerce qui se réunira cet après-midi à 4 heures.

La commission spéciale du Canal de la Baie George soumettra un rapport préliminaire; le comité des Affaires municipales recommandera une allocation municipale de \$5,000.00 au Conseil des Arts et Manufactures et le comité des Voyageurs de commerce recommandera un meilleur service sur l'Intercanadien et soumettra un rapport sur le projet de loi relatif à l'inspection des hôtels.

CE SOIR

Réunion de la section de la raquette, ce soir, par intérim. Questions du plus haut intérêt à l'ordre du jour. Tous les membres devront être là.

Section du Hockey

Les membres du Club de Hockey du Cercle Paroissial sont priés de se rendre aux salles du cercle, 62 Boulevard St-Joseph, ce soir à 7.30 heures pour une pratique.

DEFI ACCEPTE

M. le Rédacteur du Sport, "Le Devoir".

Monsieur, veuillez annoncer que j'accepte le défi de M. Kid, Gama, de Fitchburg, Mass., pour un enjeu de \$100 ou plus, et qu'il sera prêt à le rencontrer le 22 décembre, au Cercle Paroissial.

Je vous prie d'agréer, M. le Rédacteur, l'assurance de ma haute estime.

Napoléon Séguin, gérant d'Arthur Bénard.

DIDIER PITRE SE DISTINGUE

L'ANCIEN EQUIPIER DU CANADIEN FUT L'ETOILE DE LA JOUÉE VICTORIA - VANCOUVER. CES DERNIERS REMPORTERENT LEUR PREMIERE VICTOIRE DE LA SAISON HIER SOIR.

Vancouver, 17. — Didier Pitre, changé par le club Vancouver pour Newey Lalonde, a fait ses débuts hier soir dans la jouée Vancouver-Victoria. L'équipe de Vancouver a remporté sa première victoire de la saison en triomphant de ses rivaux, par 11 à 3. Pitre occupait la position de couvreur et fut sans contredit l'étoile de l'équipe victorieuse.

Les équipes s'alignaient comme suit :

Vancouver	Buts	Victoria
Paré	Pointe	Lindsay
Patrick	Convertis	Genge
Pitre	Rovers	Small
Griffis	Centres	Poulin
Taylor	Centres	Dundard
Harris	Alliers	Kerr
Nighbor	Alliers	Rowe
Arbitre	Hohn Lehmann.	

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	C.
Westminster	1	2	1
Vancouver	1	1	10</

NOS ECOLES NORMALES

Leur état matériel, leurs progrès pédagogiques. — Les sciences et la gymnastique dans les écoles normales. — Les instituteurs congréganistes

EXTRAITS DU RAPPORT DE M. C.-J. MAGNAN

Voici la dernière partie de l'intéressant rapport de M. C. J. Magnan dont nous avons donné hier le début :

LES ECOLES NORMALES

De décembre 1912 à mai 1913, j'ai visité toutes les écoles normales catholiques de la province, consacrant deux journées entières à chaque maison. J'ai visité deux fois les écoles normales de Saint-Hyacinthe et de Joliette; au début et à la fin de l'année scolaire. A la suite de chacune de ces visites, je vous ai fait un rapport circonstancié sur chaque école de pédagogie.

895 élèves ont été admis à suivre les cours de pédagogie en septembre 1912: 175 élèves-maîtres. Un peu plus de huit cents ont suivi les différents cours durant toute l'année scolaire, y compris les cours préparatoires. Une soixantaine ont abandonné le cours normal, faute d'aptitude ou pour des raisons de santé. 513 élèves des écoles normales ont été diplômés en 1913: 85 garçons et 428 filles. 1,152 enfants ont fréquenté les écoles d'application annexes aux différentes écoles normales.

Le nombre des élèves fréquentant les écoles normales s'élève sensiblement chaque année, il a augmenté de 127 en 1912-13. Les cours académiques ou supérieurs à été en activité dans toutes les écoles normales, moins celle de Joliette, nouvellement établie. Les cours intermédiaires ont été fréquentés par un plus grand nombre d'élèves qu'en 1911-12.

ETAT MATERIEL DES ECOLES NORMALES

Toutes les nouvelles écoles normales de filles sont parfaitement installées au point de vue hygiène et pédagogique; l'équipement manque néanmoins, à quelques-unes, d'entre elles. Construites pour une cinquantaine d'élèves, ces écoles sont obligées d'en admettre jusqu'à quatre-vingts, car le succès a dépassé l'attente du début. Je souhaite qu'elles reçoivent au p. r. l'aide nécessaire pour élargir leurs murs devenus trop étroits. Je souhaite non moins vivement que la doyenne des écoles normales des filles dans notre province, celle des Dames Ursulines de Québec, soit, au point de vue matériel, mise sur un pied d'égalité avec ses jeunes sœurs. Plus d'un demi-siècle de bons et loyaux services ont mérité à l'école normale des filles de Québec de sortir de ses cadres trop exigus et de recevoir une partie large de soleil et de lumière. Et les filles de Marie de l'Incarnation, les plus anciennes institutions au Canada, et des éducatrices de premier ordre, se sont rendues dignes depuis longtemps des faveurs de l'Etat, fa- veurs qui, dans l'occurrence, seraient à bon droit, méritées par ces filles qui, par leur dévouement et leur zèle, ont su transformer en un véritable foyer de culture et de science, ce qui n'était qu'un simple local de l'école normale.

Les écoles de Saint-Hyacinthe et de Joliette sont magnifiques et parfaitement bien installées. Celle de Saint-Hyacinthe par ses vastes proportions et son installation pédagogique, vraiment remarquable, mérite une mention spéciale. Je ne saurais oublier non plus le nouveau local de l'école normale des filles de Montréal. Vous avez admiré comme moi, M. le Surintendant, ce splendide bâtiment, aux lignes sobres et vraiment classiques, si spacieux et si parfaitement aménagé au point de vue pédagogique. C'est un monument qui fait honneur à la province tout entière.

Quant aux écoles de garçons, les réparations faites récemment et celles qui sont en cours d'exécution, les mettent dans un état matériel très convenable. L'installation de Laval sera complète quand la grande salle de l'ancien dortoir, actuellement occupée, aura été convertie en bibliothèque. Actuellement, la bibliothèque

La plupart des gens se trouveraient bien de l'emploi occasionnel des

Laxatifs NA-DRU-CO
Douceur, complément et sans malaise. Ils débarrassent l'organisme des matières nuisibles qui empoisonnent le sang et diminuent la vitalité.

25c la boîte chez votre pharmacien.

NA-DRU-CO
National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited, 1746

La gymnastique est enseignée dans les douze écoles normales catholiques, dans quelques-unes de ces écoles, cette matière est inscrite à l'horaire ré-

gulier, et "Le Manuel de culture physique" publié par le conseil exécutif de la Fondation Strathcona, est en usage dans chacune d'elles. On reconnaît toute l'importance qu'il convient d'accorder à la culture physique. Dans nos écoles normales, aucun encouragement pour le sport violent, mais on y cherche à développer le corps des élèves en vue de cet adage: "Mens sana in corpore sano".

On se propose d'initier les élèves à la culture physique par des exercices de gymnastique, afin que ces futurs maîtres de l'enfance puissent, dans la suite, préparer des générations de femmes et d'hommes robustes et disciplinés.

Ainsi, à l'école normale Jacques-Cartier, département des garçons, la gymnastique est enseignée d'une façon tout à fait méthodique. M. le professeur Chaballo, autrefois professeur de gymnastique en Belgique et diplômé du département de la milice à Ottawa, donne, chaque semaine, deux leçons théoriques et pratiques de gymnastique aux élèves-maîtres. A leur tour, ces derniers (ceux de 4e année) vont enseigner la gymnastique à l'école d'application, sous la direction de M. Chaballo. J'ai assisté à l'un de ces exercices où les élèves-maîtres ont mis avec succès en pratique les théories du professeur. Les instructions contenues dans le "Manuel de culture physique" sont admirablement interprétées par le professeur, M. Chaballo, qui enseigne la gymnastique d'une façon tout à fait pédagogique.

RESULTATS PRATIQUES DES ECOLES NORMALES

Sept écoles normales ont pu établir les statistiques de leur rapport aux diplômés de 1912. Sur un total de 255 brevétés (84 garçons et 171 filles), 83 sont restés à l'école normale, pour y suivre un cours plus avancé, 47 garçons et 36 filles, et 129 sont entrés dans l'enseignement (27 garçons et 102 filles).

Sur le total de 87 garçons, sortis diplômés de l'enseignement, 27 sont entrés dans l'enseignement, soit 78 p. c. et sur un total de 135 filles sorties définitivement de sept écoles normales en 1912, 102 sont entrées dans l'enseignement, soit 75 p. c.

C'est une proportion satisfaisante que l'élevage des traitements ne fera qu'augmenter.

D'après les statistiques de 1911-12, 762 normaliens enseignent dans les écoles de notre province: 140 instituteurs et 642 institutrices.

NOUVELLES ECOLES NORMALES

La création, en juin dernier, par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, de la première école normale classique-ménagère, à Saint-Pascal, comté de Kamouraska, marque une date importante dans l'histoire de l'enseignement primaire en notre pays. En élevant au rang d'école normale, à la fois primaire et secondaire, l'école ménagère de Saint-Pascal, le gouvernement a su reconnaître le mérite et la valeur d'une expérience pédagogique de la plus haute importance. N'est-ce pas dans les écoles classiques-ménagères, comme celle de Saint-Pascal et de Roberval, que l'éducation intégrale de la jeune fille est rendue possible?

Dans ces maisons, non seulement s'instruisent les jeunes filles dans les lettres, les sciences et les arts d'agrément, mais on prépare des femmes qui sauront plus tard comprendre la grandeur de leur rôle et seront les véritables artisans du bonheur familial. Cette réflexion de Mme de Maintenon est toujours d'actualité: "Les femmes font et défont les maisons". C'est en songeant à cette vérité, sans doute que le Comité Catholique

tume de l'insaisissable énigme qu'é-tait Elie de Ghiliac d'interroger les gens par les sautes étranges — appa-rentes ou réelles — de ses idées.

— Ah! Très bien! Très bien! fit le comte, cherchant à reprendre ses es-prits. C'est un très noble idéal, cela, un peu des plus nobles... Et vous en avez peut-être d'autres?

— Peut-être! Qui sait! Tout arrive! Subitement, le sceptique reparais-sait, le regard redevenait ironique et impénétrable.

L'automobile s'arrêtait à ce mo-ment devant la demeure de M. d'Es-sil. Celui-ci prit congé de son jeune parent, et d'un pas en course alerte, ga-gna le troisième étage, où se trou-vait son appartement.

En entrant chez lui, il vit, par une porte entrouverte, passer un rais de lumière. Il s'avança et pénétra dans la chambre de sa femme. Mme d'Es-sil était couchée et lisait. A l'entrée de son mari elle tourna vers lui son visage froid et distingué, dont un sourire vint adoucir l'expression.

— Vous ne dormez pas encore, Gil-berte? dit M. d'Essil en s'appro-chant.

— Impossible de trouver le som-meil, mon ami. Vous avez passé une bonne soirée?

— Excellente. Elle était particu-lièrement en verve, ce soir, vous ima-ginez ce qu'a été sa conversation. Quel être extraordinaire! Tout à l'heure, en venant jusqu'ici, — car il m'a ra-

LES ACHATS DE TERRAINS

L'expropriation de la rue Saint-Denis. — Témoignages de MM. A. Robert, Oscar Amyot et autres.

Aucun des témoins cités hier à l'enquête sur les achats de terrains n'a pu expliquer comment les offres faites par les propriétaires de la rue Saint-Denis, expropriés en 1912, ont été refusées, et les propriétés achetées par la ville à un prix plus élevé que M. A. Robert, agent pour la ville. M. Robert dit qu'il a été prié par le maire et le commissaire Dupuis d'agir comme agent. Il ne savait pas que les propriétaires avaient déjà offert leurs terrains et il ne leur a pas dit qu'il représentait la ville. Il a pris des options et a reçu une commission de la ville, mais pas un sou des propriétaires.

M. Oscar Amyot, l'un des proprié-taires, dit qu'en novembre, la ville lui a demandé quel prix il voulait avoir. Il offrit son terrain pour \$5,500 avec une option de 60 jours qui expira avant qu'il eût reçu une ré-

ponse. Trois mois après, M. Robert lui demanda une option et il la donna pour \$7000, et il n'apprit que beaucoup plus tard que la ville achetait. Son premier prix était une erreur, il voulait avoir \$6,500.

M. Robert déclare qu'il a aussi vendu à la ville une propriété appartenant à M. Gustave Lemay. Ce-ci lui demanda \$200 comme ga-gne et lui rendit en même temps qu'il lui payait sa commis-sion de \$140.

M. J. Breux a vendu une propriété à la ville pour \$10,000, aucun agent n'intervenant entre lui et l'a-cheteur.

M. L. N. Sénéchal, secrétaire du bureau des commissaires, est venu hier, dans la cause de l'expropria-tion de la rue de la Montagne, qu'il avait demandé que la ville lui achète son terrain pour \$10,000, agent de M. Pierre Langlois, que l'échevin L. A. Lapointe était intéressé dans cette vente.

Il y a quatre ans, approuvait à titre d'essai, un programme d'enseigne-ment ménager destiné aux écoles pri-maires. Mais pour faire une applica-tion sérieuse de ce programme, il fal-lait des institutrices préparées spé-cialement à cette fin. De là, la né-cessité d'écoles normales à la fois primaires et ménagères, ou classico-ménagères. Une de ces écoles est éta-blie, et je fais des vœux pour que l'école ménagère de Roberval, recom-mandée en même temps que celle de Saint-Pascal, soit mise sur le même pied que sa sœur cadette. D'ailleurs, la grande pénurie d'institutrices di-plômées où se trouvent les comtés de Lac Saint-Jean, Chicoutimi et Sa-guenay, nécessite l'établissement d'une nouvelle école normale dans cette vaste région isolée, qui doit se sub-venir à elle-même dans les choses scolaires.

III

LES INSTITUTEURS CONGREGA-NISTES

Après avoir parlé des écoles nor-males officielles, je ne saurais passer sous silence le rôle utile et patrio-tique que jouent en notre province les communautés d'enseignantes de Frères et de Sœurs. Ces communautés com-ptaient chez nous, 31 noviciats où les futures institutrices congréganistes se préparent non seulement à la vie re-ligieuse, mais encore, et plus qu'on ne se l'imagine généralement, à l'perfec-tionnement dans les écoles primaires de tous les degrés.

D'après les statistiques de 1911-12, 5,349 instituteurs et institutrices con-gréganistes sont dans l'enseignement: 3,886 Sœurs et 1,463 Frères. Voici comment sont répartis les instituteurs congréganistes dans les écoles: éco-les élémentaires, 1,985 Frères, 557 Sœurs; écoles supérieures, 632 Frères, 1,684 Sœurs.

Ce corps enseignant d'élite, vérita-ble armée de 5,350 instituteurs d'une valeur morale et pédagogique, constitue la plus ferme appui de notre système scolaire. Les inspecteurs régionaux sont unanimes à rendre hommage au zèle et à la compétence des congréganistes, dont la perma-nence dans la carrière de l'enseigne-ment en font de véritables éducateurs.

La province de Québec doit s'esti-mer heureuse de posséder une telle élite, que nous envient les provinces sœurs.

Veillez agréer, M. le Surintendant, l'hommage de mon entier dévouement.

C.-J. MAGNAN,
Inspecteur général.

LE CHAMP DE MARS

LES COMMISSAIRES VEULENT SAVOIR POURQUOI IL FAUT SI SOUVENT REPARER UN OUVRAGE QU'ON NE VIENT QUE DE TERMINER.

Les commissaires ont demandé à l'ingénieur en chef Janin de leur faire rapport sur l'état des travaux du Champ de Mars. Une partie de la balustrade s'est écroulée et il a fallu faire une clôture temporaire qu'il s'agit maintenant de remplacer. Pour ce travail et quelques autres réfections, M. Barlow demande \$4,670.

Le tribunal d'enquête municipale a demandé aux commissaires une somme de \$4,000, que le bureau a aussi-tôt votée.

Les commissaires ont décidé d'ache-ter cent autres exemplaires du "Glo-saire des Termes et Locutions Éco-nomiques", pour les distribuer par-mi les fonctionnaires.

—Cela serait, en effet, un sort ma-gnifique pour cette enfant... Mais serait-elle heureuse dans une union de ce genre? Elle est une nature si étrange, si inquiétante!

—Aucune critique sérieuse n'a ja-mais pu être faite sur sa vie privée, il faut le reconnaître, Gilberte.

—C'est incontestable, et nous de-vons le dire bien vite à son honneur. Mais son premier mariage n'en pas moins été fort malheureux.

—Fernande était une si pauvre tête, une poupée vaine et frivole! Ses exaltations sentimentales, sa ja-lousie, sa prétention de s'immiscer dans les travaux de son mari de-vaient nécessairement exaspérer un homme tel que lui, qui est l'indépen-dance et — il faut bien l'avouer — l'égoïsme personifiés.

—L'égoïsme, oui, vous dites bien. Et sa conduite envers sa fille, dont il ne s'occupe pas et qu'il connaît à peine? Et son scepticisme, ses habi-tudes ultra-mondaines, son sybaritisme? Et, surtout, ce qu'on ne connaît pas de lui, ce qu'il cache derrière le charme ensorcelant de son regard, de son sourire, de sa voix?... Puis, dites-moi, Jacques, croyez-vous qu'il soit agréable pour une femme de voir son mari objet des continuelles adu-lations d'une cour féminine enthou-siaste?... Surtout quand elle-même n'aurait pas de lui que le rôle effé-miné par elle à sa seconde fem-me?

—Evidemment... évidemment. Je ne dis pas que tout serait parfait dans ce mariage; mais pensez-vous, Gilberte, que cette pauvre petite soit heureuse chez elle, surtout avec cette constante préoccupation de la pauvreté? Son union avec Elie ra-menait l'aisance parmi les siens. Et elle vivrait tranquille dans cet admirable château d'Arnelles, avec une tâche d'affection et de charité près d'une enfant sans mère; elle porterait un des plus beaux noms de France, jouirait du luxe raffiné dont sait si bien s'entourer Elie...

Mme d'Essil l'interrompit d'un ho-chement de tête.

—Si elle est restée telle qu'autre-fois, ce n'est pas une nature à trou-ver des compensations dans des avantages de ce genre. La perspec-tive de servir de mère à Guillemette serait probablement plus tentante pour elle, si maternelle et si dévouée près de ses frères et sœurs.

—Enfin, que pensez-vous, Gilber-te?...

La comtesse réfléchit un instant, en passant ses longs doigts fins sur son front.

—C'est excessivement embarras-sant! Je vous l'avoue, mon ami, Elie me paraît un peu effrayant comme mari.

M. d'Essil se mit à rire.

—Allez donc dire cela à ses in-nombrables admiratrices! Ah! il est évident qu'il sera toujours le maître,

car il s'entend à se faire obéir! Mais il est très gentilhomme, et je suis persuadé qu'une femme sérieuse et bonne n'aura jamais à souffrir de son caractère, très orgueilleux, très autoritaire, mais loyal et généreux.

—Et fantasque, et... inconnu, au fond, avouez-le, Jacques. Si j'avais une fille, la lui donnerais-je en ma-riage? Ce serait, en tout cas, en tremblant beaucoup.

—Hum! moi aussi! Et pourtant, j'ai l'intuition que chez lui la valeur morale est beaucoup plus grande que ne le font croire les apparences. Vous doutez-vous, par exemple, qu'il fût un patriote ardent?

—Pas du tout je le croyais plutôt tiède sous ce rapport.

—Eh bien! il vient de se révéler ainsi à moi tout à l'heure. Il se pour-rait donc qu'il recèle d'autres sur-prises agréables. Mais enfin que dé-cidez-vous pour Valdez?

—Nous n'avons pas de raisons ab-solument sérieuses pour ne pas pri-ter les mains à ce projet Jacques. Il y a beaucoup de contre c'est vrai, mais beaucoup de pour aussi. Cette enfant sera impossible à marier dans sa lamentable situation de fortune.

(A suivre)

Entre deux âmes

Par M. DELLY

FEUILLETON du "DEVOIR"

(Suite)

—Je vous remettrai un mot pour lui en donnant comme motif à votre voyage le désir de consulter de vieilles chroniques qu'il possède et dont je vous ai parlé.

—En vue d'un prochain ouvrage. C'est cela. J'espère qu'il aura au moins l'idée de me montrer sa femme.

—Pour plus de sûreté, ma femme pourra vous donner une commission, un petit objet quelconque, que vous serez chargé de remettre à Mlle de Noclare.

M. de Ghiliac eut un geste appro-batif.

—Très bien... Cette jeune fille a une bonne santé?

—Excellente. Il n'y a pas de mala-die héréditaire dans la famille, je puis vous l'assurer.

—C'est un point sur lequel je n'au-

rais pas passer. Décidément, je trou-verai peut-être là mon affaire.

Le silence tomba de nouveau entre eux. M. de Ghiliac jouait négligem-ment avec son gant. Du coin de l'oeil, son parent le regardait, l'air per-plexe et curieux.

—Alors, pas d'idéal, Elie? dit tout à coup M. d'Essil en se penchant vers lui.

Les paupières qu'Elie tenait un peu abaissées se soulevèrent, les yeux foyés étincelèrent, et M. d'Es-sil, stupéfait une fois de plus, y vit passer une flamme qui parut éclairer soudainement tout le beau visage de-venu très grave.

—J'en ai tout au moins un: la pa-trie! dit M. de Ghiliac d'un ton cal-me et vibrant.

Décidément le pauvre M. d'Essil tombait aujourd'hui d'étonnement en étonnement. C'était du reste la cou-

COURTES DEPECHE

NOUVEAU GESTE DES SUFFRA-GETTES.

Liverpool, 17. — Les suffragettes militantes, pour protester contre l'ar-restation de leur chef, Mme Emmeline Pankhurst, ont allumé ce matin un incendie, qui a causé des domma-ges considérables à l'église Sainte-Anne, de Liverpool.

Comme toujours les vandales ont couvert les lieux de leur ridicules brochures.

BRULEES VIVES.

New-York, 17. — Un incendie qui a détruit ce matin une maison de rapport, portant le No 366 de l'ave-nue Amsterdam, a causé la mort de trois personnes: Mme Mary McMan-us, Thomas et Mary McManus, son fils et sa fille.

McManus était un cousin de Tho-mas T. McManus, l'un des personna-ges les plus éminents impliqués dans l'affaire Tammany.

Les pertes, causées par l'incendie, sont évaluées à \$25,000.

INCENDIES MORTELS.

Cincinnati, 17. — Six hommes ont été tués et un gravement blessé à la suite d'un incendie qui a détruit l'édifice des hommes de l'Armée du Salut. Les pertes sont évaluées à \$100,000.

Aux quartiers-généraux, l'on im-pute ce méfait aux incendiaires.

L'édifice datait d'il y a longtemps et était autrefois connu sous le nom de West End Turner Hall. Toutes sortes de vêtements étaient emmagasi-nés au premier et les étages supé-rieurs avaient été convertis en cham-bres qui toutes, au nombre de 91, étaient occupées. Etant donnée la densité de la fumée, le travail de sauvetage n'a pu être effectué qu'avec mille difficultés.

NOUVEAU PAQUEBOT.

Londres, 17. — Hier après-midi on a fait l'essai de l'"Albatron", le nou-veau paquebot de la ligne Allan, et les constructeurs ont été très satis-faits des résultats. Le navire sort des chantiers Beardmore & Co. On fera une autre expérience aujour-d'hui. Le nouveau paquebot accom-plira sa première traversée le 17 janvier. Il fera le service entre Li-verpool et le Canada.

IL REMPLACE LE "VOLTURNO".

Londres, 17. — La compagnie Ca-nadien Northern qui a le contrôle de la ligne Uranium vient de remplacer le "Volturno" en faisant l'acquisition du "Principe de Piémont", de Gènes.

Ce navire fera le service entre Gènes et New-York. Il fut lancé en juin 1907. Il sort des chantiers de Sir John Laing & Sons, de Sunderland. Il est muni de toutes les améliorations mo-dernes.

LES PAUVRES A NOEL.

Londres, 17. — On voit que la Noël approche. Hier, un camion automobi-le, gardé par la police, est venu s'ar-rêter devant l'édifice de la Taber-nacle Dividing Society. Il portait 17,500 souverains qui seront distri-bués aux membres de la société. Ils recevront de plus des vivres et du charbon à des taux coopératifs.

A LA COMMISSION SCOLAIRE

A la réunion de la commission des écoles catholiques de Montréal, hier soir, sous la présidence de Mgr Roy, M. le magistrat Urie Lafontaine, se-crétaire de la commission, a commu-niqué aux membres lettres et rap-ports reçus depuis la dernière assem-blée. Quelques suggestions, proposant certaines améliorations dans une école pour prévenir les incendies ont été adoptés sur le champ.

Les autres rapports ont été référés aux divers comités de la commission pour l'étude. La commission a en-suite voté la soumission de la com-pagnie O. Filion et Frères pour la construction d'un jardin de l'enfance sur la rue Duparquet. Les travaux coûteront la somme de \$129,345, d'après les plans et devis des soumis-sionnaires. Le juge Lafontaine vote pour cette commission à la condition que les travaux soient terminés pour le 1er août 1914. Cette proposition fut acceptée.

Sur motion de M. McLoughlin, le contrat de chauffage, de ventilation et de nettoyage de cette école a été adjugé à M. McGuire, dont la sou-mission est \$17,600.

Après la lecture du rapport de M. Michelin sur les réparations faites à l'école Champlain, M. Pontbriand, l'architecte qui a préparé les plans de ces réparations, est venu donner des explications aux commissaires car le rapport de M. Michelin tend à faire croire que les travaux ont été plus ou moins bien faits.

M. le commissaire Lavalée propose qu'une copie du rapport de M. Mi-chelin soit transmise à M. Pontbriand, qui devra de nouveau faire l'inspection des travaux et soumettre un rapport.

La commission ne se réunira main-tenant qu'au mois de janvier.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que M. ARTHUR PREVOST, gen-tilhomme de Paris, France, a accep-té sous bénéfice d'inventaire la suc-cession de Roméo Prevost, en son vi-vant comptable, de Montréal.

Montréal, 13 décembre 1913.

Lamothe, St-Jacques & Lamothe, Avocats du Requérant.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que Dame MARIE BERTHE RHEA PREVOST, de la Cité et du district de Montréal, veuve en pre-mière nocce de Elie de Ghiliac, en son vivant médecin du même endroi-t, et épouse séparée quant aux biens, en secondes nocces, de M. Chateau-guay de Salabrière, écuyer, notaire, du même endroi-t, a accepté sous bé-néficé d'inventaire la Succession de Roméo Prevost, en son vivant com-pta-ble, de Montréal.

Montréal, 13 décembre 1913.

Lamothe, St-Jacques & Lamothe, Avocats de la Requérante.

DEMERS & GAUTHIER
Palais et Rembourseurs
SPÉCIALITÉ: Réparation de ma-sses
974 SAINT-DENIS

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
LA VOIE DOUBLE
MONTREAL ET TORONTO.

Quatre trains tous les jours.
Aménagement supérieur. Vagons à com-partiments "Club" au train de 10 h. 30 du soir.

Le train le plus Beau et le Plus Rapide au monde pour le Canada.
Montréal-Toronto-Chicago, à 9 h. du ma-tin, tous les jours.

8 h. matin, 9 h. 45 soir, tous les jours.
9 h. 10 matin, 4 h. soir, excepté dimanche.

FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN
BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE
Départ, 24 et 25 déc., retour 26.
Aussi départ 31 déc. et 1er janv.; retour 2 janv.

Billet de Première Classe et un Tiers
Départ du 22 au 25 déc.; retour 27 déc.
Aussi départ du 29 déc. au 1er janv., re-tour 3 janv.

BUREAUX EN VILLE:
122 rue Saint-Jacques, angle Saint-François-Xavier, 24, Main 600, Hôtel Windsor, Uptown, 1187, gare Bonaventure, Main 8220.

LE PACIFIQUE CANADIEN
TORONTO
"9.05 a.m., 10.00 p.m." pour la gare Union WAGON OBSERVATOIRE-BIBLIOTHEQUE
SALON AU TRAIN DE JOUR
"11.00 a.m." pour la gare Yonge
"1.00 p.m." pour la gare Union
ECLAIRAGE A L'ELECTRICITE

FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN
BILLET SIMPLE
Départ 24 et 25 déc. Limite de retour 26
Départ 31 déc. et 1er janv. 1914. Limite de retour, 2 janv. 1914.

Retour 22, 23, 24 et 25 déc. Limite de re-tour, 23, 24 et 25 janv. 1914.

Retour 29, 30, 31 déc. et 1er janv. Limite de retour, 3 janv. 1914.

pour le Nouveau-Brunswick et les Provinces Maritimes.

BUREAUX DES BILLETS:
141-143 rue Saint-Jacques. Tel. Main 8125
Hotel Windsor, ou gare Place Viger et Windsor.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que Dame MARIE BERTHE RHEA PREVOST,

